DÉCEMBRE 2019

SAINT-CLAUD infos

Bulletin d'informations municipales

Notre village vu d'en haut...

SOMMAIRE

Remerciements - Vœux 2020	p 2
Mot du maire	p 3
Réunions du conseil municipal	p 4
Travaux réalisés en 2019 - Prévisions 2020	p 10
Budget 2019	p 11
Vie de la commune	p 12
Mots des associations	p 16
Calendrier des manifestations	p 23
Pages ouvertes	p 24
Informations communales	p 26

SIGLES et ABREVIATIONS

CM : Conseil Municipal
CMJ : Conseil Municipal des Jeunes
CCCL : Communauté de Communes de Charente Limousine
CdC : Communauté de Communes
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
PMR : Personnes à Mobilité Réduite
SDEG16 : Syndicat Départemental d'Electricité Générale
ADA : Agence Départementale de l'Aménagement
ATD16 : Agence Technique Départementale
DDT : Direction Départementale du Territoire
SIAEPEC : Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Est Charente
FDAC : Fonds Départemental d'Aide aux Communes
FCTVA : Fonds de Compensation de la TVA (remboursement partiel)
PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable
PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées
DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles
DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local

Comme chaque année, nous renouvelons nos REMERCIEMENTS :

- A l'ensemble des employé(e)s municipaux toujours présents.
- Aux associations et à tous les bénévoles qui animent notre commune par leurs diverses manifestations et assurent l'ouverture du point info .
- A Sylvie O'Sulivan sans qui le Point Info n'existerait pas et qui a su toujours trouver les personnes qui permettent les expositions installées à la mairie et au Point Info.
- Merci aux artistes et collectionneurs qui ont permis ces expositions.
- Aux enfants, à leurs parents et aux enseignants dont l'investissement est indispensable à la vie de la commune.
- Aux jeunes gens qui s'impliquent dans le CMJ.
- A toutes les personnes qui manifestent régulièrement leur soutien au cours des actions menées par la municipalité.
- A la Charente Libre et plus particulièrement à Mme Montauban qui rapporte tous les événements de notre commune, ainsi que pour les photos qui nous permettent de compléter ce bulletin.
- A Florence Longeville et Michel Colombier pour leurs photos, à Philippe Gagnadour pour les vues aériennes de Saint-Claud et à Jacques Barthès pour la photo de Joël Baudet.
- Nous remercions plus particulièrement Bernadette Baudet, pour ses photos, mais surtout pour sa présence et son soutien discret tout au long de ces années.

Monsieur le maire
et le conseil municipal
vous invitent à
la salle des fêtes le

samedi 18 janvier 2020
à 10h30

pour vous présenter
leurs voeux du nouvel an.

Directeur de publication : Pascal DUBUISSON
Rédaction : Paulette JOLY et Sylviane BRISARD
Photos : Mairie Saint-Claud
Edition décembre 2019 - Impression en 630 exemplaires
Création et impression : Imprimerie MEDIAPRINT & Cie
Chasseneuil-sur-Bonnieure

Le mot du maire

Photo CL

L'année 2019 se termine avec beaucoup de tristesse causée par le départ prématuré de personnes proches, mais la vie continue...
Les travaux de mise en sécurité des façades de l'Eglise sont terminés et ceux de la mise aux normes pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite vont débuter engendrant encore quelques désagréments.
La première partie de l'étude de l'aménagement du bourg touche à sa fin et va être suivie de la période de concertation pour déterminer l'ordre des différentes phases de travaux à réaliser...

Le projet d'aménagement entre les RD 28 (route de Champagne Mouton) et la RD 739 (Cellefrouin), indispensable à la mise en place du plan de circulation dans le bourg, a pris une nouvelle orientation avec l'abandon de la création d'une nouvelle voie, afin d'en limiter les coûts et surtout préserver au maximum les terres agricoles. Celui-ci consistera à aménager les voiries existantes et à sécuriser les carrefours.
Dans la même optique d'économie et de geste pour l'environnement, le conseil municipal a pris la décision d'éteindre l'éclairage public du bourg et des villages de 23h à 6 heures.
Nous invitons chacun d'entre vous à réfléchir à la constitution de « comités de villages » qui pourraient nous faire part de suggestions visant à faire vivre et évoluer tous les lieux de notre commune.
Respect aussi de l'environnement dans nos cimetières avec le travail réalisé par les employés communaux qui commence à être visible dans les allées qui ont été ensemencées. Il me semble utile de rappeler que l'entretien autour des sépultures doit être effectué par les familles et que l'usage des produits phytosanitaires y est interdit.
L'ouverture de la piscine pour l'été 2019 a été conditionnée par la suppression d'une fuite importante apparue à la fin de la précédente saison. Nous restons vigilants à notre consommation d'eau et il reste encore des travaux à réaliser.
Le temps pluvieux d'octobre a retardé la réhabilitation des marquages au sol, et la réalisation du point à temps.
2020 année des élections municipales, nous poursuivrons les travaux en cours, mais les nouveaux projets seront peu nombreux, même si pour certains le travail est déjà à la réflexion.
Le conseil municipal et les employés municipaux se joignent à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année et une excellente année 2020.

Le maire, Pascal DUBUISSON

Réunions du conseil municipal

Les membres du conseil municipal vous rappellent que les délibérations sont publiques et que toute personne peut y assister mais ne peut intervenir au cours des débats, sauf sur invitation du maire. Les procès-verbaux des réunions peuvent être librement consultés à la mairie ou sur le site internet de la mairie *www.saintclaud.fr*.

Aménagement au Maine Pinaud

20 décembre 2018

- Aménagement de voirie. M. Baudet rappelle la suggestion d'élargir l'intersection à l'entrée du Maine Pinaud destiné à améliorer la circulation des engins agricoles. M. et Mme Puymiraud ayant acquis un terrain adjacent acceptent d'en céder une partie à la commune pour effectuer les travaux nécessaires. ***Accepté à l'unanimité.***

- Achat de matériel. M. Baudet rappelle la décision d'assurer un nettoyage régulier des bâtiments municipaux (salle des fêtes, Tiers lieu, commun des logements communaux, vestiaire des ateliers) par un agent technique qui assure aussi les états des lieux de la salle des fêtes. Compte tenu de l'éloignement des différents lieux, il propose l'achat d'un véhicule utilitaire qui lui permettra de transporter le matériel nécessaire. Il ajoute que ce véhicule pourra aussi servir aux déplacements professionnels de tous les agents (formations). ***Accepté (10 pour – 1 abstention)***

- Projet ENIR. M. le maire présente l'appel à projet « Ecole Numérique Innovante et Ruralité » émis par l'Education Nationale, destiné à soutenir et développer l'innovation numérique dans les écoles élémentaires rurales. Il rappelle la décision précédemment prise par le CM pour le renouvellement progressif du matériel numérique de l'école et expose que ce nouveau projet, subventionné par l'Etat à hauteur de 50% pour un plafond de 14 000 €, nous permettrait de renouveler l'ensemble du matériel existant. Il propose de répondre favorablement à cet appel à projet en sollicitant l'aide maximale. ***Accepté à l'unanimité.***

- Périmètre de protection des monuments historiques. M. Baudet présente le nouveau périmètre que lui a soumis l'architecte des Bâtiments de France. Il s'agit de redéfinir la zone, indépendamment de l'ancienne règle des 500m autour de l'église, en tenant compte du bâti existant et des reliefs. M. le maire indique qu'il souhaite modifier légèrement ce nouveau tracé et y inclure la protection de la vallée du Son. ***Accepté à l'unanimité.*** **Ce nouveau périmètre a été validé et transmis à la Commnunauté de Commune Charente Limousine pour l'élaboration du PLUI. Il est consultable en mairie.**

5 mars 2019

- Projet ENIR. Suite à la validation du projet par le conseil, M. Baudet présente le plan de financement ; Etat DSIL 30% : 3 600€, Etat-ministère de l'Education Nationale : 7 000€, commune : 3 800€. ***Accepté à l'unanimité.***

- Borne pour véhicules électriques. M. le maire rappelle qu'une borne de rechargement est prévue sur la commune. Le SDEG 16, aménageur et Maître d'Ouvrage de l'opération, doit installer ces bornes exclusivement sur le domaine public, avec convention de mise à disposition gratuite du terrain et engagement de la commune pour un stationnement non payant. M. Baudet propose de mettre à disposition une zone de stationnement place Sadi Carnot, d'une superficie totale de 35 m². ***Accepté à l'unanimité.***

- Location de bureau. Le syndicat de rivière Charente Amont dont le siège est situé à la mairie des Terres de Haute Charente souhaite avoir un bureau à St Claud. M. Baudet rappelle qu'un bureau de la mairie est déjà mis à disposition de la technicienne du syndicat des bassins Argentor Izonne Son-Sonnette. Il propose de louer au syndicat Charente Amont l'un des bureaux qui ne sont plus utilisés par l'ADMR (5 route de Confolens) pour un loyer de 100€ / mois. ***Accepté à l'unanimité.***

-Coffret électrique. M. le Maire propose d'installer un coffret électrique à la piscine pour les manifestations de la commune, notamment pour les forains. Coût : 2 686 €. ***Accepté à l'unanimité.***

26 mars 2019

- Vote des comptes de gestion 2018 du trésorier. ***Accepté à l'unanimité.***

- Vote des comptes administratifs 2018. ***Accepté à l'unanimité.***

- Vote des Taxes 2019. M. le maire expose que l'équilibre budgétaire de la commune est maintenu et il propose de ne pas modifier les taux des taxes locales pour 2019.

- taxe d'habitation : 16,50%
- taxe foncière bâti: 18,50%
- taxe foncière non bâti : 55,70%
- taxe CFE : 20,30%

Accepté à l'unanimité.

- Vote du budget primitif 2019. ***accepté à l'unanimité.***

- Acquisition de terrain. M. le Maire propose l'achat d'un terrain de 786 m² jouxtant le parc de jeux, ce qui permettrait d'en poursuivre l'aménagement. Il précise que ce terrain est actuellement classé en zone constructible. Le CM accepte la proposition mais précise que le prix ne devra pas dépasser 3 000€. ***12 pour ; 1 abstention.***

14 mai 2019

- Transfert de compétences. M. Baudet rappelle au conseil que, conformément à la loi NOTRe (7/08/2015), le transfert des compétences « eau potable » et « assainissement » à la CdC Charente Limousine était prévu au 1er janvier 2020. Il informe que ce dispositif de transfert obligatoire a été assoupli par la loi du 3/08/2018, permettant de reporter ce transfert au 1er janvier 2026 (au plus tard) dans la mesure où au moins 25 % des communes membres de la CdC s'y opposent. La compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » n'étant pas rattachée à la compétence « assainissement », elle restera une compétence facultative des CdC. Actuellement, la CdCCL ne dispose pas des compétences concernées. Il est demandé aux communes de se prononcer avant le 1er juillet 2019. Compte tenu des éléments exposés, le conseil municipal ***décide de s'opposer au transfert automatique des compétences « eau potable » et « assainissement » à l'unanimité.***

- Acquisition de terrain communal. M. Baudet présente la demande d'un propriétaire du lotissement du Breuil pour acquérir une portion de terrain communal situé devant sa propriété. Le prix est fixé à 100 €, les frais de géomètre seront à la charge de l'acquéreur et un acte administratif sera établi par la mairie. Une servitude sera mentionnée dans l'acte de vente en raison de la présence d'une canalisation d'eaux usées sur la parcelle concernée. ***Accepté à l'unanimité.***

- Aménagement de l'intersection du Maine Pinaud. M. le maire rappelle l'accord consenti par le conseil en décembre 2018 pour cet aménagement. Il expose que le géomètre a procédé à la division cadastrale du terrain de M. et Mme Puymiraud et que ces derniers cèdent à la commune, pour l'euro symbolique, la surface nécessaire à l'élargissement de la voie communale. Les travaux seront assurés par les employés municipaux. ***Accepté à l'unanimité.***

- Garantie d'emprunt. M. le Maire expose que le groupe Le Foyer a sollicité la commune pour une garantie d'emprunt qu'il a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations afin de construire 16 logements PLS à la Résidence des Côtes, pour un montant de 671 297 €. Le montant de la garantie s'élève à 335 648 €. Après en avoir débattu ***le CM accepte (7 pour , 3 abstentions).***

- Défense incendie. M. Baudet expose que le projet d'agrandissement de la Résidence des Côtes ne peut être accepté que si la protection incendie est suffisante pour la zone concernée et qu'il convient donc d' installer une « réserve incendie » à proximité. Il propose l'acquisition d'une portion de parcelle appartenant à M.André Guinot pour réaliser cet ouvrage. ***Accepté à l'unanimité.***

- City stade. M. Baudet rappelle que le CM l'a missionné pour faire une proposition d'achat d'un terrain de 786 m² attenant au cimetière et au parc afin de poursuivre l'aménagement de ce dernier. Il informe que le propriétaire, M. Greliche, accepte pour un montant de 3 000 €. ***Accepté à l'unanimité.***

17 juillet 2019

Réunion sous la présidence de M. Pascal Dubuisson, adjoint au maire remplissant les fonctions de Maire, celui-ci étant empêché.

- Adhésion de la CdC Charente Limousine au Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (SABV). Lors du conseil communautaire du 20 juin 2019, l'assemblée a validé le retrait de la CdCCL du syndicat mixte Vienne-Gorre et son adhésion au SABV qui exercerait la compétence GEMAPI sur un nouveau périmètre incluant la Graine et la Glane. Cette décision est subordonnée à l'accord des communes membres de la CdC (majorité 2/3). Le CM émet ***un avis favorable*** à cette décision et au transfert de la compétence GEMAPI pour le périmètre indiqué à la date effective du 1er janvier 2020, ***à l'unanimité.***

- Nombre et répartition des sièges du conseil communautaire. M. Dubuisson expose les conditions de répartition des sièges : en fonction de la population municipale de chaque commune ; chaque commune dispose d'au moins un siège ; aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges ; la part des sièges attribués à une commune est fixé proportionnellement à sa population par rapport à la population globale des communes membres. Ceci permet à chaque commune d'avoir au moins un représentant. Chaque CM des communes membres doit délibérer au plus tard le 31 août 2019 afin de conclure un accord local. Le 31 octobre au plus tard, un arrêté préfectoral fixera la composition du conseil communautaire, conformément à l'accord local s'il est validé ou selon les dispositions prévues par la loi. M. Dubuisson présente la répartition proposée par l'accord local, qui fixe le nombre de sièges au conseil communautaire à 88 .
Accepté à l'unanimité.

- Transfert de délégations consenties au Maire par le CM à son 1er adjoint. Dans un souci de cohérence et pour assurer l'administration communale, après en avoir débattu, ***le conseil municipal décide à l'unanimité*** de confier au 1er adjoint, M. Dubuisson, les délégations préalablement consenties au Maire, M. Baudet, pour la durée de son absence.

- PLUI de Haute Charente. Le CM est invité à se prononcer sur le projet PLUI de Haute Charente arrêté lors du conseil communautaire du 23 mai 2019. Le CM peut émettre des observations, réserves ou recommandations. Un avis défavorable d'une commune aura pour effet une révision de l'arrêt par le conseil communautaire. Après étude des documents constituant le PLUI arrêté, le CM demande l'intégration dans le recueil des éléments de patrimoine identifiés et protégés des lieux suivants : les fontaines et lavoirs de la commune, la chapelle et le mémorial de Négret, le linéaire paysager de la vallée du Son. ***Le CM émet un avis favorable au projet.***

8 août 2019

M. Dubuisson demande d'observer une minute de silence en hommage à notre Maire, M. Joël Baudet, ainsi qu'au Maire d'une commune du Var, tous les 2 récemment décédés.

- Indemnités de fonctions. Compte tenu de la prise des fonctions de Maire par M. Dubuisson depuis le 23 juillet, suite au décès de M. Baudet, et des responsabilités qu'impliquent cette fonction, il est proposé de lui attribuer l'indemnité correspondante. ***Accepté à l'unanimité.***

M. Dubuisson informe le CM que la préfecture nous impose de procéder à des élections municpales anticipées. Elles auront lieu les 13 et 20 octobre 2019 afin de reconstituer un conseil municipal complet qui procédera à l'élection d'un nouveau Maire.

- Règlement intérieur des temps périscolaires. M. Dubuisson demande à Mme Joly de présenter les modifications apportées au règlement à partir de la rentrée 2019. Elles concernent essentiellement la mise en place d'une procédure pour détecter au plus tôt les familles qui rencontrent des difficultés financières pour s'acquitter des différents services (cantine, garderie, transport). Le but est d'aider les familles à trouver une solution afin d'éviter l'exclusion de ces services. Le règlement sera transmis aux familles qui devront le viser dès la rentrée. ***Accepté à l'unanimité.***

- Tiers-Lieu « la Tirelire ». M. Dubuisson rappelle que, à l'initiative du Maire, Joël Baudet, la commune a souhaité implanter ce lieu de contact et de collaboration dans l'ancienne trésorerie qui venait d'être rénovée et offrait l'espace et les équipements de base indispensables. La Région Nouvelle-Aquitaine accorde un soutien financier à ce type de projet quand il est porté par une association. Le bâtiment ayant déjà été offert pour héberger, entre autre, les ateliers Sport et Loisirs, il a été proposé à cette association un partenariat avec la municipalité pour créer et animer « la Tirelire », sous la responsabilité de Mme Milis. Il a été convenu par le comité de pilotage que la comptabilité du tiers-lieu est indépendante de l'ensemble des ateliers, bien que comprise dans le bilan financier de l'association. Afin de rendre cet espace convivial, fonctionnel et attractif, il a été nécessaire d'acheter du matériel (mobilier, informatique, bureautique, brodeuse,...). Sachant que l'association ne pouvait faire l'avance des fonds dans l'attente des différents versements de la subvention, la commune a proposé de faire ces acquisitions. Sur présentation du dossier de financement, la Région a accordé à « La Tirelire » une dotation de 15 120 € qui sera versée par partie à l'association Sport et Loisirs sur présentation des justificatifs. Celle-ci ne pouvant rétrocéder la somme à la commune, il convient d'établir un contrat de location-vente qui permettra un remboursement progressif. ***Accepté à l'unanimité.***

- Tableau électrique mobile. M. Dubuisson propose l'acquisition d'un tableau électrique mobile pour résoudre les problèmes récurrents liés aux branchements de matériel électrique (friteuses,...) lors des différentes manifestations à la salle des fêtes. Ce coffret permettra de sécuriser les installations et sera loué aux associations. Pour le reste de l'année 2019, il sera prêté et un tarif sera établi pour 2020. Une demande sera faite pour installer un sous-compteur afin de facturer la consommation électrique réelle aux associations. ***Accepté à l'unanimité.***

17 septembre 2019

-Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2018. Ce rapport est public et consultable en mairie et sur son site internet. ***Accepté à l'unanimité.***

- Assainissement. M. Dubuisson expose qu'une extension du réseau d'assainissement (65 m) est à l'étude sur une portion de la rue Clos Galine. Il ajoute qu'une étude devra être menée pour prolonger le réseau sur la totalité de cette rue et il propose de l'inclure dans le projet d'aménagement du bourg. Des demandes de subventions seront émises auprès du Département et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. ***Accepté à l'unanimité.***

- Cimetière. M. Dubuisson propose d'établir un règlement pour le cimetière de façon à définir les dimensions des caveaux pour qu'il n'y ait plus d'espace entre les nouvelles tombes, limitant ainsi le développement de la végétation hors des allées. Contact sera pris avec les professionnels pour définir ces dimensions. ***Accepté à l'unanimité.***

18 octobre 2019

Suite à l'élection municipale anticipée du 13 octobre 2019 le nouveau conseil municipal procède à l'élection du Maire puis des Adjoints : M.Pascal Dubuisson est élu Maire ; Mme Michèle Derras, M. Mickaël Gillardeau, Mme Paulette Joly, sont élus respectivement 1er, 2e et 3e adjoints. Ont ensuite été désignés les membres des différentes commissions et les délégués auprès des organismes territoriaux.

8 novembre 2019

- Cession de bâtiment. M. Le Maire expose que la propriétaire du bâtiment abritant le distributeur du Crédit Agricole et le Point Info souhaite le mettre en vente pour 60 000€. Il rappelle que le précédent CM avait décidé de louer une partie des locaux pour conserver le DAB et créer à côté le Point Info. Il propose à chacun de réfléchir à la possibilité d'acquérir la maison pour conserver ces 2 services et d'aménager le reste en appartements locatifs. Il invite les conseillers qui le souhaitent à aller visiter les lieux. Le sujet devra être débattu assez rapidement pour pouvoir anticiper le financement éventuel au prochain budget ou, le cas échéant, le devenir du distributeur.

- Acquisition de terrain. M. Dubuisson rappelle l'accord de principe du précédent conseil au sujet de la création d'un parking rue du commandant Laplante, en vue d'augmenter la capacité de stationnement à proximité de la mairie et de l'église et permettre le réaménagement de la place de la République (aménagement du bourg). Il informe le CM que les contacts avec les propriétaires sont en cours et que le prix proposé est de 5€ le m². Il demande au conseil de renouveler son accord pour poursuivre ces démarches. ***Accepté à l'unanimité.***

Place de la République

- Cimetière. M. le Maire rappelle la proposition de réglementer les dimensions des concessions. Les superficies conseillées par les professionnels sont de 1,50m x 2,50m pour un caveau simple et 2,50m x 2,50m pour un double. Les tarifs proposés sont de 150€ pour une concession simple et 250€ pour une double. Il ajoute qu'il est nécessaire d'agrandir le colombarium et propose de créer un nouvel espace dans le nouveau cimetière. ***Accepté à l'unanimité.***

- Travaux de sécurisation d'une intersection à Chalais. M. le Maire expose qu'un propriétaire riverain de la RD 739 à Chalais souhaite modifier l'entrée de son terrain. La commune peut profiter de cette situation pour améliorer la

Carefour à Chalais

visibilité à la sortie de la voie qui jouxte le terrain et qui figure au PDIPR (chemin de randonnées). Il s'agit d'abaisser les piles du mur de clôture au niveau de l'entrée actuelle et de réduire la végétation autour. Ce travail sera effectué par les employés municipaux. ***Accepté à l'unanimité.*** Plusieurs conseillers soulèvent le problème de la vitesse excessive des véhicules dans la traversée du village malgré les mesures déjà prises. Il est suggéré d'installer des ralentisseurs ou un radar fixe. M. Dubuisson a pris contact avec les services départementaux et invite les membres du CM à particiter à la réunion sur site fixée au 4 décembre 2019.

- Ateliers municipaux. M. le Maire rappelle que, lors de la création des vestiaires du personnel, il était également prévu de construire un hangar pour abriter les tracteurs et le matériel volumineux. M. Godineau présente les plans initiaux et les points à préciser pour cette construction (raccords de toitures entre autres). M. Dubuisson invite les membres de la commission travaux à se rendre sur place avec l'artisan pour déterminer les caractéristiques exactes des lieux. Il s'agit d'établir rapidement un estimatif des travaux pour pouvoir valider le projet et faire une demande de subvention (DETR) pour 2020.

- Péril imminent. M. le Maire rappelle que la commune a du procéder à la sécurisation d'un bâtiment abandonné chez Chadiat. La préfecture demande à ce qu'il soit démonté mais précise que la situation entre dans le cadre des conditions requises pour l'incorporation du lieu aux biens municipaux. M. Dubuisson propose de lancer la procédure. ***Accepté à l'unanimité.***

- Eclairage public. M. le Maire propose d'arrêter l'éclairage public entre 23h et 6h dans un but d'économie. Il indique que le coût des changements d'horaires des éclairages publics est de 800€/an et propose de ne plus modifier les horaires au cours de l'année. ***Accepté à l'unanimité.***

- Lotissement Clos Galine. Il reste toujours 3 terrains invendus. M. le Maire informe le CM que l'ADAPEI en partenariat avec Logélia projette la construction de logements destinés aux personnes handicapées. Il suggère de leur proposer les parcelles restantes. Cela permettrait de terminer l'aménagement du lotissement et d'envisager un nouveau projet. ***Accepté à l'unanimité.***

-Restauration scolaire. M. le Maire rappelle le choix fait en 2018 de faire appel à une diététicienne pour l'élaboration des menus. Grâce à son tutorat, le personnel communal est désormais en mesure de proposer des repas équilibrés et variés pour l'ensemble de l'année scolaire et d'y inclure les menus végétariens devenus obligatoires. Le contrat arrivant à échéance, il propose de ne pas le renouveler. ***Accepté à l'unanimité.***

Ateliers municipaux

Lotissement Clos Galine

POINTS ABORDES AU COURS DE PLUSIEURS REUNIONS DU CONSEIL

ÉGLISE

20/12/2018 : Le CM approuve la nouvelle estimation de la 3e tranche de travaux (accessibilité) : lot 1, terrassement, 19 818 € TTC ; lot 2, maçonnerie, 29 154 € TTC ; maîtrise d'œuvre, 3 859 € TTC.

5/03/2019 : M. Baudet informe le conseil du lancement de la 3ème tranche de travaux et du financement escompté : Etat (DETR) 40 % soit 17 610 € ; autofinancement 26 415 €.

26/03/2019 : M. Baudet expose que le maître verrier a constaté un défaut de fabrication des vitraux qui impose une réparation beaucoup plus complexe et coûteuse. Pour rester dans l'estimatif initial, il propose d'effectuer la restauration de 6 baies et de reporter celle des 3 restantes sur la 3e tranche de travaux.

14/05/2019 : Le CM vote le 1er avenant de 14 400 € pour la restauration de 6 baies. L'avenant n°2 pour les 3 dernières baies se monte à 28 411 € ; il est reporté

sur la 3e tranche et des demandes de subventions complémentaires seront faite auprès de la DRAC, de l'Etat et du Département.

Les travaux de l'église ont été au cœur de l'année 2019 en raison du retard pris par l'entreprise Dagand combiné à des défauts d'appréciation du cabinet d'architecte. Les travaux initialement prévus sur la façade sud ont été considérablement étendus, cependant, la rénovation des joints sur le périmètre total du bâtiment en partie basse a bien été réalisée sans surcoût. Le glacis du clocher a été refait de façon a empêcher le développement de la végétation. La rénovation du portail ouest a été revue pour la restauration des pierres de la façade : en effet, plusieurs ont commencé à se déliter, d'où des chutes de fragments potentiellement dangereuses. Leur traitement est donc devenu prioritaire. Les travaux de menuiserie sur la sacristie ont été réalisés et ceux prévus sur le portail principal ont été reportés sur la porte nord qui doit être abaissée (création d'une imposte) pour permettre l'accès PMR extérieur. Les travaux de la 2e tranche sont enfin terminés et ceux de la 3ème tranche ont débutés dans la foulée (accès PMR porte nord). Les rénovations initialement prévues sur le portail ouest sont reportées sur la 4e tranche de travaux (restaurations et aménagements intérieurs). Cette dernière partie du projet n'a pas été programmée dans l'immédiat.

AMENAGEMENT DU BOURG

Plusieurs réunions avec le bureau d'étude Amplitude et Paysage 24 ont eu lieu au cours de l'année et le projet d'aménagement finalisé sera présenté à la population lors d'une réunion publique début 2020. L'aménagement des rues F. Daigueplats, V. Hugo et du Farnaud est soumis à une mise en circulation en sens unique qui ne sera réalisable qu'avec la création d'une communication routière entre les routes de Cellefrouin et Champagne Mouton. Une réunion sur site entre les Adjoints au Maire et les responsables des infrastructures du Conseil Départemental a mis en évidence que le tracé retenu précédemment avait un impact important sur l'environnement et l'exploitation des parcelles agricoles. Il a été conjointement décidé d'abandonner la création d'une voie neuve (barreau) par le Département et de s'orienter vers l'aménagement des voies existantes. M. Dubuisson a présenté le nouveau projet au CM lors de la réunion du 17 septembre. Il s'agit de réaligner, renforcer et élargir le chemin rural de Chez Thévenin (970m, déjà largement utilisé par les usagers) et de réaliser des aménagements de sécurité aux carrefours avec les routes départementales. Celui de la RD739 (Cellefrouin) devra être décalé vers St Claud pour éviter les nuisances aux riverains et assurer une visibilité suffisante. Celui de la RD172 (Parzac) sera complété par

Chez Thevenin

un renforcement de la voie sur 530 m vers St-Claud. La création d'un giratoire à la jonction de la RD172 et de la RD28 (Champagne Mouton) est à étudier pour assurer l'accès à la coopérative agricole, au centre de secours, à l'ESAT et à la déchetterie. Pour mémoire, la commune a déjà acquis un terrain pour permettre cet aménagement. Ce nouveau projet permet de réduire le coût de l'opération ainsi que les délais et pourra être réalisé en plusieurs tranches. Les acquisitions foncières nécessaires seront faites par la commune. Le chemin rural de chez Thévenin doit être reclassé en voie communale. ***Ces propositions ont été acceptées à l'unanimité.***

Place des Platanes

Travaux réalisés au cours de l'année 2019
par les employés municipaux

ENTRETIEN COURANT :

- Fauchage et élagage sur les voies communales.
- Aménagement et entretien, fleurissement des espaces communaux.
- Entretien des bâtiments municipaux.
- Entretien des aires de repos (convention avec le Département).
- Entretien des chemins de la commune,
- Faucardage des roseaux de la station d'épuration.
- Entretien courant de la piscine
- Entretien quotidien des sanitaires publics
- Nettoyage quotidien des trottoirs et caniveaux

TRAVAUX DIVERS :

- Poursuite de l'aménagement central du rond-point.
- Désherbage manuel et engazonnement des cimetières de Saint-Claud et Négret.
- Réparations à la piscine avec l'assistance de la SAUR.
- Réseau pluvial : remplacement de buses à Négret et rue du commandant Laplante.
- Réparation de chemins (la Betoulle et forêt du Breuil).
- Réaménagement des espaces de travail de la mairie.
- Pose de balises de sécurité sur les zones de stationnement et au carrefour des Maisons Rouges.
- Pose de panneaux de circulation.
- Pose de panneaux indicateurs de lieux-dits, de plaques signalétiques de voies et rues et de la numérotation des habitations et locaux dans le bourg et les lieux-dits.
- Réalisation d'une portion de réseau d'assainissement rue Clos Galine.

Travaux réalisés par des entreprises

- Voirie : entreprise STPR (chez Robinet, chez Civadier, chez Mancier, le Bois de Caillefour, le Mas du Puy), 8 307€ TTC ; entreprise ECO PATCHER (les Raynauds, Maine Moreau, Maine Pinaud), 8 760€ TTC.
- Rénovation des marquages au sol dans le bourg et au carrefour de Négret (stationnements, lignes stop, passages piétons) par la SARL Collectivité Prestations Services, 2509 €TTC.
- Mise aux normes du réseau électrique et du chauffage de la mairie (2104 € TTC), installation d'un coffret électrique à la piscine (2 686 € TTC) et d'un coffret électrique portatif à la salle des fêtes (1 500 € TTC) par Damien Mallet.
- Modification de la porte du secrétariat de la mairie (1 731 € TTC) par l'entreprise Gagnadour.
- Installation du réseau informatique et de téléphonie à la mairie (6 666 € TTC) et installations pour le développement numérique à l'école (2 557 € TTC) par Alarm Télécom Service.
- Pose de stores à l'école maternelle (2 685 € TTC) par Pierre Rompen
- Restauration de l'église, 2e tranche : rénovation des façades, rénovation du glacis du clocher – entreprise DAGAND (169 472 € TTC) ; menuiseries – MCC (19 872 € TTC) ; vitraux 1 à 6 – l'art du vitrail (68 340 € TTC).
- Etude globale de l'aménagement du bourg (29 835 €) par Amplitude 24.
- Interventions régulières des artisans locaux en fonction des besoins de réparations et d'entretien courant non réalisables par les employés.

Travaux en cours

- Restauration de l'église, 3e tranche : accessibilité - entreprise DAGAND – vitraux 7, 8 et 9 – l'art du vitrail.
- Elaboration du PLUI (en remplacement de la carte communale) avec la CdC Charente Limousine.
- Aménagement du bourg – Cabinet Amplitude 24.

Prévisions de travaux en 2020

- Ecole : rénovation du bureau de direction et ouverture d'une porte pour sa mise en accessibilité PMR.
- Installation d'un système d'alarme au tiers lieu « la Tirelire ».
- Construction d'un hangar et réorganisation des accès aux ateliers municipaux.
- Poursuite des travaux de restauration de la piscine.

PRÉVISION DE TRAVAUX (calendriers et budgets non définis)

- Etude en vue de l'aménagement d'une voie de circulation renforcée (Commune) et des aménagements de sécurité aux carrefours concernés (Département).
- Poursuite de l'aménagement pour les Personnes à Mobilité Réduite à l'école (cour de la maternelle et sanitaires de l'élémentaire).
- Réhabilitation des sanitaires de l'aire de jeux.
- Aménagement d'une aire de service camping-car.
- Etude de l'aménagementde la maison « Simon ».
- Etude pour la création d'une Maison des Assistances Maternelles

BUDGET GÉNÉRAL COMMUNE

FONCTIONNEMENT DEPENSES
785 148 €

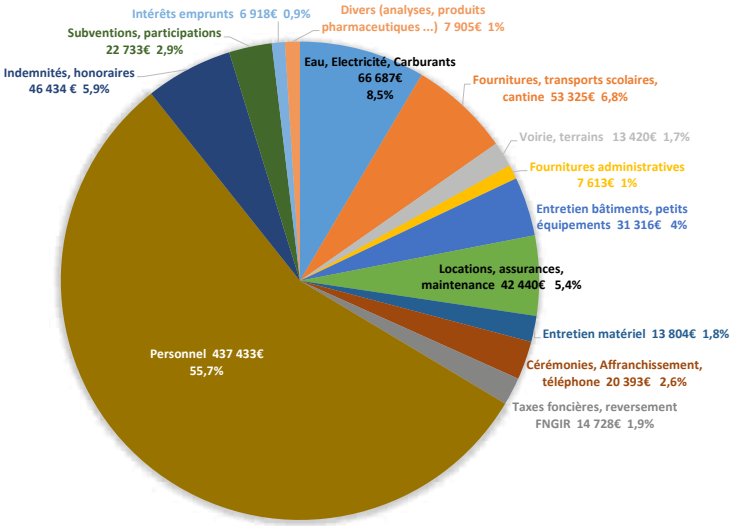

FONCTIONNEMENT RECETTES
922 953 €

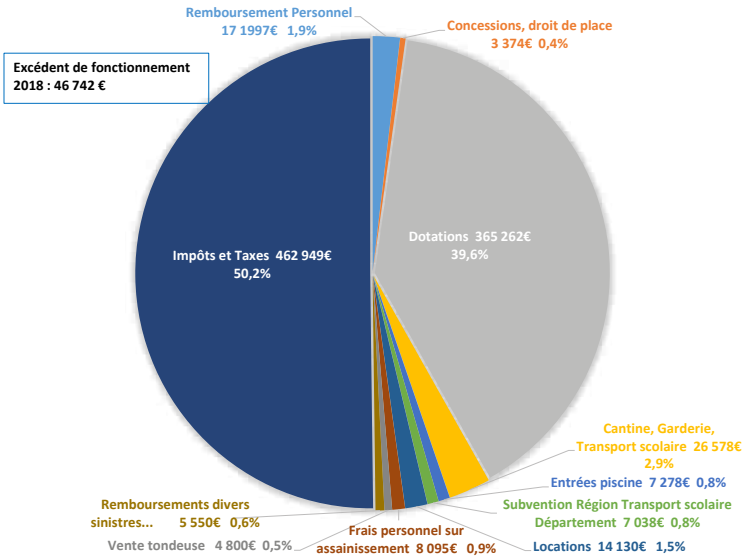

INVESTISSEMENT DEPENSES
325 409 €

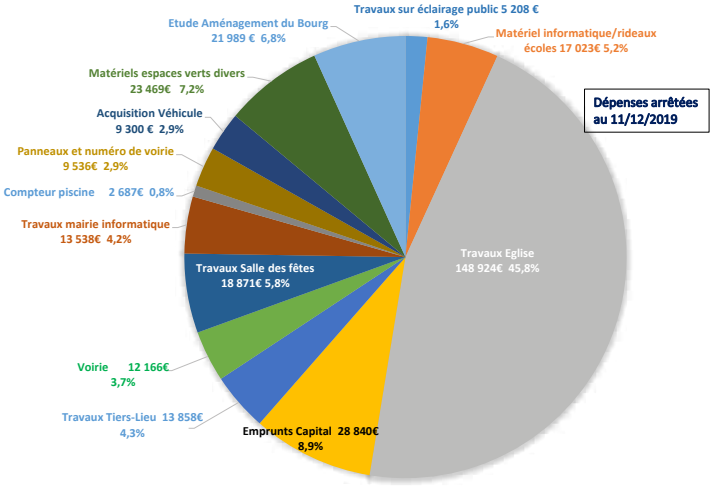

INVESTISSEMENT RECETTES
449 365 €

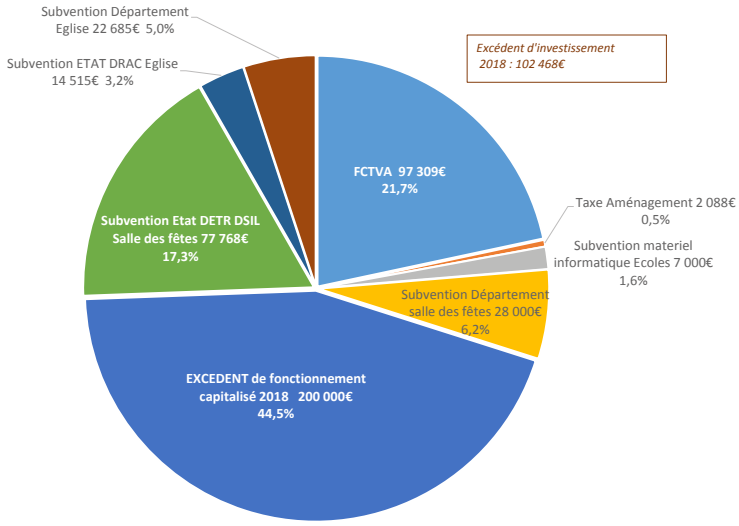

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT :

INVESTISSEMENT			
Dépenses	**19 595 €**	**Recettes**	**114 049 €**
- Emprunt capital :	12 662 €	- Dotation aux amortissements :	21 672 €
- Amortissement subvention	6 932 €	- FCTVA :	69 545 €
		- *Excédent de la section 2018 :*	*22 832 €*
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	**53 307 €**	**Recettes**	**133 490 €**
- Redevance Ag. Adour Garonne :	6750 €	- *Redevance :*	*52 051 €*
- Frais divers (Entretien réseaux, EDF...) :	12 413 €	- *Redevance Ag.Adour Garonne*	*7 554 €*
- Emprunt intérêts :	4 377 €	- *Prime épuration*	*6 215 €*
- Dotation aux amortissements	21 672 €	- *Amortissement subvention*	*6 932 €*
- Personnel communal	8 095 €	- *Excédent de la section 2018*	*60 738 €*

La vie de la commune

JOËL

Le 23 juillet dernier, dans St-Claud se répandait la triste nouvelle « Joël est décédé hier ! ». Nous savions que l'accident qu'il avait subi entraînait des conséquences graves, mais personne n'imaginait cette éventualité. Joël était en contact quotidien avec nous, rappelant tous les détails de chaque dossier, toujours présent… Il s'était complètement investi dans sa tâche de Maire et, par sa capacité d'écoute objective, et sa fermeté, il a permis de résoudre de nombreuses situations épineuses. Il souhaitait le bien de tous, et pour cela il s'est engagé dans des projets ambitieux et complexes. C'est pour cela qu'il avait choisi de présenter une liste en 2014 et qu'il avait réussi à motiver ses colistiers. Il disait « pas plus de 2 mandats. » Mais il n'avait fait qu'un mandat de Maire, il était prêt à continuer, au moins une fois, toujours avec l'esprit « le bien de tous » et mener à bien des projets importants pour notre commune. L'équipe qu'il avait réunie s'est sentie investie de cet esprit, et fait, depuis sa disparition, tout son possible pour garder sa ligne de conduite. Il n'est plus là, tout est différent, mais il a impulsé un esprit de communauté qui restera, nous l'espérons, très longtemps. Il est parti beaucoup trop tôt, mais il a eu le bonheur de célébrer le mariage de son fils, avec beaucoup d'esprit, d'humour et de tendresse. Joël est devenu maire « par hasard », il n'avait aucun esprit politique, il voulait juste que chacun dans la commune puisse bien vivre, sauvegarder ce qui fait l'esprit et l'unité d'un lieu… Son passage, trop court, restera dans nos mémoires. **MERCI JOËL.**

REPORTAGE FRANCE 3

En novembre, France 3 a réalisé et diffusé un petit reportage sur notre commune. Ils ont été guidé par des membres de l'association « Patrimoine en pays de St-Claud ». Pour ceux qui l'ont raté, il est visible sur le site https://france3regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/emissions/jt-1213-poitou-charentes

COMMERCES

Bienvenue à M. et Mme Martin, qui ont repris cette année la boulangerie du Moulin, et à Mme Kathrine Alexander qui vient d'ouvrir sa boutique artisanat-cadeaux au n°9 rue François Daigueplats. Nous leur souhaitons une pleine réussite. Nous regrettons la fermeture du magasin de vêtements « seconde main » qui a malheureusement du cesser son activité.

MAISON DES SERVICES au PUBLIC

Nous vous rappelons que le bureau de poste accueille une MSAP qui peut vous aider pour vos démarches administratives auprès des services : CAF, CPAM, MSA, CARSAT, Pôle Emploi et depuis cette année DGFIP (impôts).

ECOLE

Dans le cadre du projet ENIR des installations pour le nouveau matériel informatique et la téléphonie ont été réalisées, assorties d'un système d'alarme. La collaboration avec Mme Manant, diététicienne, a été poursuivie pour l'élaboration de menus équilibrés et attractifs, sans augmenter le prix des repas. Son aide a été particulièrement précieuse pour la mise en place des repas végétariens désormais obligatoires.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ)

Les enfants du CMJ se sentant très impliqués par l'environnement, ont souhaité mobiliser les Saint-Claudais par une matinée « nettoyage de nos rues et de nos chemins » qui s'est déroulé le 27 avril, Ils étaient accompagnés d'un groupe de la résidence des Côtes. Un grand merci aux personnes qui ont participé à cette démarche, qui a été très appréciée. Pour comprendre au mieux la collecte des déchets, une visite au centre de tri « ATRION » de

Mornac a été organisée le 3 juillet et ils ont participé à la « brigade de nettoyage » du marché de producteur. En octobre, le CMJ a collecté du matériel de récupération (carton, bouchons en liège, bouteilles plastiques ,...) pour fabriquer les décorations et orner les sapins de Noël de nos rues, en collaboration avec des résidents du foyer « les Côtes ». A cela s'ajoute leur participation au repas des Aînés et aux commémorations. Soyons sûrs qu'ils ont de nouveaux projets.

PISCINE

L'été, très chaud, a permis une fréquentation importante de la piscine (4 968 personnes), soit une recette de 7 277€. Mlles Byrnes et Faîtes ont assuré l'accueil et M. Jamon la surveillance des bassins. Les travaux de réparation et de rénovation seront poursuivis pour assurer la continuité de ce service très apprécié.

CITY-STADE et AIRE DE JEU

La signalétique interdisant la circulation de tous véhicules motorisés a été installée. Nous vous rappelons que ce lieu de détente est destiné à tous et que les utilisateurs en sont les premiers gardiens par le respect du matériel et des lieux. Vous êtes invités à signaler à la mairie toute anomalie ou comportement inadapté. La réhabilitation des sanitaires est à l'étude et nous espérons pouvoir la réaliser rapidement.

CIMETIÈRE

L'entretien sans produits phytosanitaires est poursuivi. Un règlement précisant la dimension des concessions a été établi afin que les tombes soient jointives pour éviter les débordements de végétation. Nous vous rappelons que leur entretien incombe aux familles, même sans construction. Un nouveau colombarium va être installé dans la partie nouvelle.

POINT INFO TOURISTIQUE

Cette année encore, la fréquentation y a été importante. Des artistes peintres sont venus exposer leurs œuvres ; cette année Patrick Bourgoin a présenté ses créations réalisées en matériaux de récupération trouvés dans les brocantes. Nous remercions l'équipe de bénévoles qui a permis ce franc succès. Comme chaque année un pot de l'amitié leur a été offert à la fin de la saison et au cours de cette petite réunion, nous avons pu aussi remercier chaleureusement Sylvie O'Sullivan sans qui le Point Info n'aurait pas vu le jour. Nous gardons le contact avec elle pour de nouvelles expositions. Merci Sylvie.

Photo CL

TIERS LIEU « La TIRELIRE »

Merci à tous les partenaires qui ont permis le lancement de cette structure et plus particulièrement à Mme Milis qui en a été la permière responsable. Une nouvelle association «La Tirelire» est en cours de création pour organiser et gérer cet espace de travail et de rencontre. Stéphanie Simon a été désignée présidente de l'assocation et sera épaulée dans l'immédiat par Susan Mc Donald, secrétaire, et Sylviane Brisard, trésorière.

ADRESSAGE

Suite à l'installation par l'entreprise SFR d'un réseau de fibre optique sur la CdC Charente Limousine, nous avons dû numéroter chaque habitation et bâtiment susceptibles d'accueillir un accès internet, dans le bourg et dans tous les lieux-dits de la commune. Chaque usager a été informé de sa nouvelle adresse. La commune a dû investir environ 9000 € pour l'achat de plaques numérotées pour le nouvel adressage en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les numéros, plaques de rues et panneaux de lieux-dits ont été posés par les employés municipaux en fin d'année.

PROJET EOLIEN VALECO

L'enquête publique a eu lieu du 6 novembre au 6 décembre 2018. Bien qu'aucun critère de l'étude préalable n'invalide le projet, la conclusion du commissaire enquêteur est négative, en conformité à la majorité des opposants qui se sont manifestés. La décision revient à la préfecture qui ne l'a pas encore arrêtée à ce jour.

SALLE DES FÊTES

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de dédier cette salle à Joël Baudet qui a été l'initiateur de sa rénovation et qu'il venait d'inaugurer. C'est là aussi que nous lui avons rendu un dernier hommage. Nous savons que cette démarche était aussi à l'esprit de nombreux St-Claudais. Cette dédicace sera dévoilée lors des prochains vœux de la municipalité.

Photo CL

EGLISE

Les travaux de restauration sont toujours en cours. Nous vous rappelons que l'association « Sauvegarde de l'église » a vu le jour pour inciter la population a se mobiliser pour la conservation de cet édifice fédérateur : il accueille les baptêmes, les mariages, les obsèques de la plupart d'entre nous. C'est aussi notre mémoire et la beauté du travail des artisans des temps anciens. Nous invitons toutes les personnes intéressées à participer à la survie de ce patrimoine. Pour toute information, contactez la mairie. Nous vous rappelons que les dons sont déductibles des impôts.

FRAIRIE DE PÂQUES

Le week-end de Pâques a eu lieu la fête annuelle, avec ses diverses animations. Le dimanche s'est terminé par une retraite aux flambeaux pour les enfants et le feu d'artifice accompagné de la fanfare « Les Intrépides » de La Couronne.

CYCLISME

Le 6 avril dernier, notre commune a accueilli le départ et l'arrivée de la 3ème édition du tour de Charente Limousine. Malgré la pluie, les nombreux nombreux participants ont montré leur combativité, preuve du dynamisme de cette discipline. Merci à tous les bénévoles qui ont assuré la sécurité de l'épreuve.

JOURNÉES PATRIMOINES

L'association « Patrimoine en Pays de Saint Claud » a réalisé en juin une exposition très documentée et illustrée par des documents et objets divers à la salle annexe sur le thème de l'eau. Ils ont utilisé, entre autres sources, les archives communales.
L'association « Sauvergarde de l'Eglise » a proposé une visite à la bougie lors de la « Nuit des Eglises » en juillet et des visites commentées de l'église en septembre.

FÊTE DE LA CAGOUILLE

Sous la pluie, s'est déroulé la fête de la cagouille le 28 et 29 septembre, organisée par l'association « Sports et loisirs », avec ses différentes animations musicales, son repas cagouille ainsi que la participation des anciens cyclistes venus refaire les tours du circuit du célèbre critérium de Saint-Claud. M. Poulidor, qui était l'invité vedette de ce dimanche, n'avait pu venir pour raison de santé.
Nous avons appris depuis le décès de ce grand champion.

COMMÉMORATIONS

Mémorial de Négret : le 22 mars

Cérémonies du 8 mai et du 11 novembre

Ces commémorations sont des jours d'hommage et de recueillement à la mémoire des soldats morts pour la France. Elles donnent lieu chaque année aux dépôts de gerbes devant le monument aux morts. Elles permettent aux anciens combattants de rappeler leur engagement et aux enfants de le découvrir et d'en comprendre le sens. Cette année le discours officiel rendait aussi hommage aux soldats français, morts en mission dans les pays où les forces françaises interviennent. La guerre n'est plus sur notre territoire mais elle est toujours présente.

REPAS DES AÎNÉS

Le 31 mars, nos aînés se sont réunis pour le traditionnel repas, qui a été servi en partie par le CMJ. La salle des fêtes a été décorée sur le thème « Tahiti » sur la proposition de Sylvie O'Sullivan. Cette année, les doyens présents ont reçu une composition florale pour Mme Devesne et une bouteille de vin d'un grand cru pour Mr Thibeaudeau. Le CMJ a présenté un diaporama sur leur voyage à Paris, qui leur avait permis de visiter l'Assemblée Nationale et les monuments les plus populaires. Chaque participant est reparti avec une fleur ou une bouteille de vin. Comme à chaque fois, un colis a été offert aux personnes qui n'ont pu être présentes.

MARCHE DE PAYS

Jeudi 1er août, la société de chasse a organisé son premier marché de pays avec des producteurs locaux, place Sadi Carnot. Il a eu beaucoup de succès. Après avoir dégusté les produits locaux les personnes présentes ont été agréablement surprises de voir le CMJ participer au tri de leurs déchets.

GESTION DES ESPACES VERTS

La commune poursuit son engagement pour une gestion raisonnée des espaces verts. Cela passe par l'emploi de matériel moins agressif et la non-utilisation des produits phytosanitaires. Cela engendre aussi un surcroît de travail pour les agents techniques. Nous vous rappelons que chacun peut intervenir directement sur son pas de porte. Pensez à semer des fleurs de pied de mur pour limiter le développement anarchique des plantes et contribuer à l'embellissement de notre commune. Cet effort est l'affaire de tous.

TELETHON 2019

Cette année, il s'est déroulé dans notre commune le 6 et 7 décembre, chapeauté par l'association des parents d'élèves. Les communes de Parzac, Saint-Laurent, Lussac et Nieuil se sont associées à cet évènement. Plusieurs manifestations se sont déroulées en octobre, novembre et décembre : ramassage de ferrailles, thé dansant, brocante, vente de fleurs, chorales, soirée jeux, repas dansant.

INFOS PRATIQUES

ENVIRONNEMENT

Les destructions écologiques et la pollution environnementale, les pénuries d'eau, et la fréquence accrue des catastrophes naturelles affectent significativement nos vies. Il appartient donc à chacun de prendre conscience de tous ces dangers qui ne feront que s'accroître si nous ne réagissons pas.

Chaque année, les pays de l'Union Européenne produisent près de 25 millions de tonnes de déchets en plastique. Pour interdire la production et la consommation de ces matières polluantes qui mettent des dizaines d'années à disparaître, plusieurs textes de loi ont été votés ces dernières années aux niveaux français et européen.

Ainsi, à partir de janvier 2020, les emballages plastiques et les objets à usage unique tel que cotons-tiges, vaisselles jetables, bouteilles, touillettes et pailles (dans la restauration) ne pourront plus être distribués.

MUNICIPALES 2020

Les prochaines élections seront les municipales en mars 2020.

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription doit faire l'objet d'une démarche volontaire. La date limite est fixée au 7 février 2020.

Nous vous rappelons que le jour du vote, vous devez obligatoirement présenter une pièce d'identité valide, car notre commune compte plus de 1000 habitants.

APE Ecoles maternelle et primaire

Lors de notre assemblée générale du 23 septembre 2019 les membres du bureau ont été renouvelés.
Les parents d'élèves présents ont élu en tant que :
Présidente : Carine ROUDEAU
Trésorière : Virginie RODRIGUES
Trésorière adjointe : Angélique LECOCQ
Secrétaire : Valérie DUCHAMBON
Secrétaire adjointe : Laura EVERHARD

Nous tenons à remercier Nicole WOOTTON pour son investissement dans l'association en tant que trésorière et Virginie GILLARDEAU en tant que secrétaire-adjointe qui ont vu, comme nous, avec grande surprise, que leurs petites dernières passaient en 6e cette année. Mais nous gardons contact avec elles pour de petits coups de mains, dans la bonne humeur, lors de nos manifestations.
Au cours de l'année scolaire 2018-2019 les différentes manifestations organisées par l'APE de St-Claud et elles ont été nombreuses (bennes à papier, photos de classe, restauration lors de l'inauguration de la salle des fêtes, vide chambre et petit marché de Noël, journée Carnaval, buvette lors d'une course cycliste à St-Claud et la kermesse) ont permis de participer au financement des différents projets éducatifs de l'équipe enseignante, dans le but d'améliorer le cadre scolaire, et pour que chaque enfant puisse participer aux activités proposées. 2283 € ont ainsi pu être versés pour les transports des diverses sorties et l'acquisition de petits matériels.

Le bureau a décidé de maintenir les traditionnelles manifestations à l'exception du vide chambre. Celui-ci a été remplacé par **un spectacle le 22 décembre avec le petit marché de Noël, et la visite du Père Noël**.
A l'heure de la rédaction de cet article (novembre 2019), j'espère que les enfants comme les parents passeront une bonne après-midi en famille.
Nous réitérons pour 2020 notre **journée Carnaval** qui a remporté un vif succès en mars dernier malgré la pluie, avec l'embrasement de M. ou Mme CARNAVAL suivi de la succulente **Tartiflette** de notre « Chef Cuisto » Michel et de ses seconds. Un grand merci à eux.

A la demande de notre précédent Maire, Joël BAUDET, qui nous a quitté de manière si brutale en juillet 2019, nous avons chapeauté l'organisation du **téléthon** qui regroupe les communes de Lussac, Nieuil, St-Laurent-Ceris, Parzac et St-Claud.
Nous avons proposé **une soirée jeux** le vendredi et un **repas Poule au Pot** samedi 7 décembre.

Nous avons comme l'an passé déposé une demande pour accueillir les petits écoliers chantants de Bondy, et espérons pouvoir les accueillir pendant le week-end du 4 avril prochain.
Je souhaite remercier tous ceux qui donnent de leur temps pour l'organisation de ces manifestations et tous ceux qui y participent. Leur investissement permettra de pérenniser notre action.
Les membres de l'association vous souhaitent pour 2020 leurs meilleurs vœux.

La présidente Carine ROUDEAU

LES DATES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

27 septembre : photos de classe
30 novembre : buvette lors du concert de la Chorale de Pleuville
6 et 7 décembre : Téléthon vendredi soirée jeux et samedi « poule au pot »
Les bennes à papier pour 2020, les week-ends des 11/12 janvier, 28/29 mars, 27/28 juin, 12/13 septembre, 14/15 novembre.
Le 15 février : journée Carnaval
Le 27 juin 2019 : la Kermesse

Ecole publique de Saint-Claud

Cette année scolaire 2019-2020 vient de voir s'écouler son premier trimestre...
Les effectifs de l'école nous permettent de fonctionner à quatre classes. Cette année, l'école accueille 92 élèves. Ainsi, 24 élèves fréquentent la classe maternelle de Madame Biguet. Monsieur Delpy accueille 22 élèves en grande section et en CP. Madame Goursaud a en charge les 24 élèves de CE1 et de CE2 et Madame Rochereau-Rousseau les 22 élèves de CM1 et de CM2.
Rappelons le rôle très important des employées communales dans la vie de l'école : Madame Redois (ATSEM de la classe maternelle), Madame Brissaud (ATSEM de la classe de GS/CP), Madame Grollet (cantinière et accompagnatrice dans le car le soir), Madame Gorce (accompagnatrice dans le car le matin, aide à la cantine et assurant le ménage côté élémentaire) et Madame Joly (assurant la surveillance de la cantine et le ménage de la maternelle). Après le départ en retraite de Madame Baudet, c'est Madame Brissaud qui assure les fonctions d'ATSEM dans la classe de GS/CP.
Nous tenons à remercier la municipalité et l'APE (association des parents d'élèves) pour les efforts tant financiers qu'humains qu'elles fournissent au quotidien pour nos élèves. Ainsi, une classe découverte est programmée cette année pour les 46 élèves de CE et de CM : elle se déroulera du 9 au 13 mars 2020 au Centre du Moulin de la Côte au Château d'Oléron.Nous remercions également les parents d'élèves qui nous accompagnent à la piscine et lors des différentes sorties.
Les élèves de l'école ainsi que le personnel s'associent à nous pour vous présenter leurs meilleurs vœux pour l'année 2020.

Les enseignants

A.D.M.R. de Saint-Claud

Le maintien des personnes âgées à domicile ne peut se faire dans de bonnes conditions qu'avec l'aide des salariées de l'ADMR.
En 2020 comme en 2019, nous renouvellerons les activités suivantes : vente de calendriers, vente d'agendas, vente de fleurs, loto, vente de gâteaux au profit du téléthon, atelier gym tous les vendredis,
Les heures d'ouverture sont légèrement modifiées :
- Lundi de 13h à 17h
- Mercredi de 8h30 à 12h30 / 13h30 à 16h30
- Vendredi de 8h30 à 12h30

Contact : 05 45 71 31 06

CULTURE et PATRIMOINE en Pays de Saint-Claud

Depuis 2001, nous avons à cœur de faire découvrir notre patrimoine. En 2019, sur le thème national « Développement durable », notre choix s'est porté sur « eau polluée, eau potable ». Pour cela, comme l'an passé, la municipalité a mis ses archives à notre disposition. L'exposition du 22 Juin, dont vous retrouverez un résumé dans ces pages, fut ensuite affichée au point info où nous avons tenu des permanences en poursuivant notre collaboration avec Mme O'Sullivan. La 2e randonnée du jour de l'ascension, partit de « Chalais » fontaine, passerelle, logis, lavoir, vignes au lieu-dit « Les beauchets » apportèrent leur lot de surprises. Rendez-vous en 2020 à la même date.
Sollicités par les parents d'élèves, nous adhérons au projet téléthon début décembre. L'entretien des 8 fontaines reste dans nos objectifs.
Une conférence « un Saint-Claudais au Panthéon » réunira aussi les historiens en début d'année prochaine
Nous apprécions que l'on fasse appel à notre association pour les manifestations valorisant notre commune.

L'ESAT de SAINT-CLAUD

PORTES OUVERTES

L'ESAT (établissement et services d'aide par le travail) de St-Claud ouvrait ses portes au public le jeudi 10 octobre dernier. Spécialisé dans l'insertion socioprofessionnelle, cet établissement médico-social accueille des personnes en situation de handicap mental qui ne peuvent temporairement ou durablement accéder au milieu ordinaire du travail.

Au total plus de 200 personnes sont venues visiter l'établissement et rencontrer les 72 travailleurs de l'ESAT, ainsi que les 22 salariés qui les encadrent et les accompagnent. Les travailleurs sont âgés de 20 à 62 ans et résident à 47 % sur le territoire de St Claud. Parmi les activités professionnelles qui leurs sont proposées il y a : les espaces verts ; la blanchisserie ; la sous-traitance industrielle, mais également le travail en restauration, l'entretien des locaux ou employé de bureau.

L'ESAT est présent sur la commune de St-Claud depuis novembre 1980 et s'inscrit pleinement dans la vie locale. 26 travailleurs habitent à la résidence des Côtes. L'implantation de l'établissement en milieu rural implique certaines contraintes au niveau du déplacement des travailleurs, mais l'accent est mis sur l'autonomie de déplacement des travailleurs en les accompagnants dans des évaluations à la conduite en sécurité de voiturettes, ou encore dans le passage de leur permis de conduire. 33 % des travailleurs sont autonomes au niveau de leurs déplacements. Cette autonomie est un gage d'intégration en entreprise, mais cela ne suffit pas et l'ESAT travaille au quotidien sur la professionnalisation de ses travailleurs, par les apprentissages, le développement des capacités cognitives, le renforcement du savoir être et enfin la validation ou la reconnaissance des compétences (VAE, RAE, CAP...).

La diversité des activités proposées permet à chacun de pouvoir s'accomplir dans son travail et ainsi lui permettre le cas échéant de réussir son parcours d'intégration dans le milieu ordinaire. C'est ainsi que le 02 septembre dernier, un de nos travailleurs a quitté l'ESAT pour un contrat de travail au sein de l'entreprise « La Croisée DS » de Champagne-Mouton. Cette dynamique inclusive est encore à la marge, mais tend à se développer de plus en plus et l'ESAT en participant au DUODAY le 16 Mai dernier contribue ainsi à étendre son réseau de partenaire. N'oublions pas que l'inclusion dans le milieu ordinaire des travailleurs en ESAT n'est pas la seule et unique solution pour eux et que la reconnaissance de leur statut de travailleur au bénéfice de la communauté peut s'appréhender par ce qu'ils produisent au sein de l'ESAT.

L'objectif de ces portes ouvertes était entre autre d'ouvrir l'établissement sur son environnement local, mais aussi de faire découvrir le professionnalisme des travailleurs et salariés de l'ESAT. Ce pari a été réussi et nous avons déjà planifié les prochaines portes ouvertes qui se tiendront en 2021 pour les 40 ans de l'ESAT.

Pour conclure nous tenons à remercier tous les visiteurs qui sont venus nous rencontrer et nous complimenter sur notre travail, car c'est avec fierté que nous leur avons montré nos compétences. Mais nous n'oublions pas toutes les entreprises partenaires et nos clients, qui nous font confiance et qui sont à nos côtés au quotidien.

Olivier LACHAISE, *directeur de l'ESAT*

PS : l'ESAT de St-Claud est un des 27 établissements et services de l'ADAPEI Charente qui est une association parentale engagée dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap mental ou psychique, membre du mouvement national UNAPEI. Son objectif principal est de « Fédérer les énergies pour un parcours de vie sans discontinuité ».

Centre d'incendie et de Secours

Nous avons dépassé cette année les 300 interventions, forte augmentation par rapport à l'année précédente. Le centre est composé de 27 pompiers actifs et 3 membres des services de santé. Cette année Rodrigue BORGELLA a été muté en Nouvelle-Calédonie et Alain COURGNAUD est parti à la retraite après 26 ans de service. Timothé OLLIVIER nous a rejoints. Le 11 juillet 2020, nous organisons sur la place un vide grenier puis, dès la mi-journée, des expositions sur le thème de la sécurité, des manœuvres du « GRIMP » (groupe de recherche et d'intervention en milieu périlleux), du « WRC »(équipe de désincarcération)... En soirée, repas « entrecôte/frites » et bal gratuit. Nous vous remercions pour l'accueil que vous nous faites lors de la présentation du traditionnel calendrier.

Lieutenant LIGNET Jean-Philippe, *Chef de centre*

Association « Coupe-Vent »

Pour la défense du patrimoine

Le fondement premier de notre association est la préservation de l'environnement. Concernant le projet éolien de St-Claud, l'enquête publique fut au cœur de nos préoccupations en fin d'année 2018. Les militants de Coupe-vent ont été très actifs. Pour défendre notre cher patrimoine rural, ils ont assuré un travail d'information, de communication et d'étude des lourds dossiers du promoteur Valéco.

Nous tenons à remercier la forte mobilisation de la population de St-Claud. En effet, l'ensemble des avis opposés au projet a représenté plus de 70% des observations recueillies par le Commissaire-enquêteur, qui a suivi le ressenti de la population, en donnant un avis défavorable à l'enquête. Ceci vient confirmer définitivement, si nécessaire, l'avis majoritaire des Saint-Claudais de St-Claud qui ne veulent pas de ce projet. La démocratie serait-t-elle enfin respectée ?

Après la vente de la société Valéco au mois de juin 2019 à ENBW (entreprise publique allemande) et un certain changement de mentalité de leur direction, il est envisageable d'entrevoir un possible renversement concernant le projet dans notre commune. En effet, en juillet 2019, face à la forte mobilisation de la population à Chassieq, Valéco a préféré étouffer son projet dans l'œuf. Nous pourrions espérer la même chose dans notre cas à St-Claud, c'est pourquoi nous devons rester mobilisés. « Il n'y a ni justice, ni liberté possible lorsque l'argent est toujours roi » disait Albert Camus

De plus, nous sommes toujours en attente du déroulement de la CDNPS (commission départementale de la nature, des sites et des paysages) en souhaitant vivement qu'elle se prononce contre le projet de St-Claud, comme elle l'a fait pour de nombreux autres parcs éoliens de la région.

Viendront ensuite la décision de Mme la Préfète et la possibilité pour les promoteurs de faire appel si le jugement n'est pas en leur faveur, une pratique

malheureusement de plus en plus courante.

N'hésitez-pas à rejoindre l'association COUPE-VENT et manifester votre soutien en nous contactant par mail : coupeventsaintclaud@gmail.com ou à l'adresse de chez Cagnot à saint-Claud

Les membres du conseil d'administration vous souhaitent de très belles fêtes de fin d'année et vous adressent leurs meilleurs vœux pour 2020 qui verra peut-être enfin les frémissements d'une VRAIE écologie.

Le théâtre du Coin

Voilà deux ans que l'aventure théâtrale a commencé à Saint Claud ! Les cours pour les enfants âgés de 8 ans minimum ont lieu le mercredi de 14h30 à 16h30 toutes les 2 semaines (semaines impaires) et pour les cours adulte, chaque mercredi à 19h30, tout cela sous la houlette de Cyril SARDIN.

Si l'aventure vous tente, n'hésitez-pas à nous rejoindre, nous serons ravis de vous accueillir à la salle annexe. Pour plus de renseignements, nous sommes joignables au 06.35.16.92.20 ou au 06.84.69.10.14.

Notre prochaine représentation est prévue le samedi 6 juin 2020 à 20h30 à la salle des fêtes de Saint-Claud… Nous comptons sur votre présence ! Toute l'équipe du Théâtre du Coin vous adressent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année !

Les Anciens Combattants

L'association a des finances en bonne santé, le bureau se renouvelle au mois janvier de chaque année. Nous sommes très touchés par le décès de M. DEVESNE René et nous souhaitons la bienvenue à notre nouvel adhérent Bernard PELOQUIN.

L'effectif est de 12 adhérents (prisonniers de guerre, 39/45,TOE, AFN,et 6 veuves).

MANIFESTATIONS 2020

- Réunion le 14 janvier 2020
- Le 22 Mars à NEGRET
- Le 8 Mai et le 11 novembre au monument aux morts.

Je vous souhaite à tous une bonne année 2020.

Michel POITEVIN, *Président*

Sauvegarde de l'Eglise de Saint-Claud

L'association « Sauvegarde de l'église de St-Claud » continue son chemin. Toute personne qui veut apporter son aide pour la restauration de l'église peut effectuer un don à la Fondation du Patrimoine, en utilisant le formulaire disponible à la mairie ou au fond de l'église. Ce don est défiscalisé à hauteur de 66% : si vous donnez 30€, 20€ seront déduits des impôts, il ne vous en coûtera que 10€.
Le 6 juillet, nous avons participé à la Nuit des églises, le succès était au rendez-vous, grâce à l'aide généreuse de nos adhérents. Pour les Journées du Patrimoine, les 21 et 22 septembre, plusieurs visites de l'édifice ont été organisées.
Pour l'année 2020, nous renouvellerons notre participation à la Nuit des églises et aux Journées du patrimoine.
L'assemblée générale aura lieu le mercredi 15 janvier 2020 à 20h dans la salle annexe en face la mairie. Nous vous attendons nombreux.

L'Air du Son

L'Air du Son fêtait cette année ses 40 ans. L'occasion de rappeler sa vocation première de tisser un lien social pour éviter l'isolement des personnes âgées ou plus simplement retraitées. C'est 40 années au service de nos aînés. « Les aînés ruraux », c'est ainsi qu'il s'est nommé à sa création en 1979. Depuis, notre société a beaucoup changé. Les retraités ont semble-t-il rajeuni et à la demande de notre Fédération Générations Mouvement, le club a dû changer de nom. C'est ainsi que la tâche de lui trouver un nouveau nom m'a été attribuée. Parmi plusieurs suggestions, « l'Air du Son » a eu la préférence de ses adhérents.
Il faut adhérer à l'Air du Son, moyennant la somme de 14 €. En 2019, cette adhésion donnait l'accès aux animations suivantes :

- **15 vendredis après-midi récréatifs**, entièrement gratuits, au cours desquels sont proposés aux adhérents différents jeux de société et un goûter,
- **1 repas spécial anniversaire du club**, avec, pour l'occasion, un cadeau chocolaté à chacun,
- **4 repas** au cours desquels sont mises à l'honneur les personnes qui ont souhaité **leur anniversaire** au cours du trimestre précédent ledit repas. Un cadeau à chacune et chacun des honorés vient agrémenter la fête. Le prix du repas est fixé à 15€,
- **2 concours de belote**, dont la participation moyenne est une soixantaine d'équipes,
- **1 concours de belote** réservé aux adhérents de l'Air du Son,
- **1 journée d'animation** récréative suivie d'un repas gratuit,
- **1 thé dansant** avec l'orchestre Patrick James,
- **1 loto** avec l'animation de Johan,
- **1 loto réservé aux adhérents** qui s'est déroulé à la résidence Roger Remondet,
- **1 animation crêpes**,
- **1 concours de dictée**,
- **1 déjeuner spectacle** au Zagal Cabaret à La Palmyre,
- **2 manifestations organisées au niveau départemental :**

• 1 spectacle « Sur la route des Balkans » C'est un succès grandissant pour cette manifestation puisqu'elle a été scindée en 2 groupes cette année, Le Centre des Congrès à Jonzac ne pouvant accueillir plus de 500 personnes, les adhérents du nord Charente ont assisté au spectacle à l'Hélianthe à La Crèche (79).
• Journée de l'Amitié à Jarnac. 500 personnes se sont réunies..
Le repas de fin d'année cuisiné et servi par un traiteur. Ce repas est offert gracieusement à plus d'une soixantaine de nos adhérents. Il reste à ce jour, un énorme privilège de l'Air du Son pour lequel nous mettons tout en œuvre pour le maintenir gratuit. La participation de nos adhérents aux manifestations que nous leur proposons, le travail de l'équipe de bénévoles et surtout le maintien d'une bonne gestion en assurent la faisabilité.

La vie est faite de recommencement, de renouvellement, d'arrivées et de départs. C'est ainsi que pour des raisons qui me sont personnelles, je ne renouvèlerai pas mon mandat de présidente de l'Air du Son en 2020. J'en appelle à votre bienveillance, à votre volonté d'aider à la pérennité de notre club. Si vous avez de la disponibilité et de l'énergie, n'hésitez surtout pas à faire connaître votre candidature. Nos adhérents sont tous charmants et très attachants et leur consacrer du temps est une réelle richesse humaine que je vais regretter, mais il faut savoir se retirer malgré tout et laisser place à d'autres compétences. Notre Assemblée Générale se déroulera le vendredi 10 janvier 2020 à 9h précises à la Salle des Fêtes de Saint-Claud. Je reste à votre écoute pour de plus amples informations au 06.09.89.25.38.
Les membres du Conseil d'administration de l'Air du Son et moi-même vous souhaitons de passer de bonnes fêtes de fin d'année et formulent tous leurs meilleurs vœux de bonne santé pour 2020.

Fabienne Faurie,
Présidente de l'Air du Son.

Le Sporting Club Saint-Claudais

Le club de football a connu une année 2019 mitigée. En effet, l'équipe première a fini la saison 2018/2019 avec des résultats corrects. Malheureusement le début de la nouvelle saison n'est pas bon avec 4 défaites et un match nul mais les joueurs comptent bien redresser la barre pour remonter au classement.
L'association a organisé deux lotos en 2019. Nous en ferons autant en 2020 les vendredi 31 janvier et 15 mai, à la salle des fêtes de Saint-Claud.
Notre club compte à l'heure actuelle entre 50 et 60 licenciés (jeunes, séniors, dirigeant, membres actifs), un effectif correct qui nous permet d'aligner deux équipes séniors complètes tous les week-ends.
Un nouveau bureau a été élu lors de l'assemblée générale. Il est composé de Nicolas CAROLUS, président. Delphine CANOINE, vice-présidente, Manon SOUILLARD, vice-présidente, Anthony REDOIS, secrétaire. Anthony BERISSET, Trésorier, Caroline GIBEAUX, Secrétaire adjointe, et Erwan COLLOT, trésorier adjoint.
Par ailleurs je souhaite remercier tous nos sponsors, nos bénévoles, nos supporters ainsi que tous ceux qui œuvrent pour la bonne marche du club ainsi que la mairie de Saint-Claud pour le soutien qu'elle nous apporte.
Je vous souhaite, à toutes et à tous, mes meilleurs vœux pour l'année 2020.
Salutations sportives

Nicolas Carolus

Société de chasse de Saint-Claud

Composition du bureau :
Président : Yann Gibeaux
Vice présidente : Patricia Dubuisson
Trésoriere : Nathalie Grollet
Trésorier adjoint : Christophe Grollet
Secrétaire : Quentin Gibeaux
Secrétaire adjoint : Rodolphe Carton

Nous profitons du petit journal communal pour remercier tous les habitants de notre commune d'avoir aussi largement contribué à la réussite du Marché des Producteurs qui s'est déroulé au mois d'août ! En effet celui-ci nous a permis de partager ensemble un moment festif à l'ombre des tilleuls et nous comptons sur vous pour renouveler la réussite de ce marché en août 2020. Joel Baudet a été réactif et très investi dans ce projet que nous avions envie de concrétiser et, sans l'implication de notre municipalité, ce marché n'aurait pas abouti. Nous tenons a remercier l'ensemble des élus, sans oublier le travail de nos deux secrétaires de mairie. Nous tenons également à remercier l'ensemble du conseil des jeunes qui a su prendre en main la gestion des déchets générés par plus de 300 repas ! Ils ont vraiment assuré nos gamins et nous, parents, pouvons être très fier de leur travail. Ils ont été remerciés par les chasseurs, à l'occasion d'une de leur réunion à la mairie, la société de chasse leur a offert un apéritif spécial jeunes avec gâteaux et bonbons, un très bon moment !
Nous savons que notre loisir n'est pas très populaire en ces temps « d'anti tout », nous sommes catalogués et pas toujours compris de tous, mais sachez que nous sommes à l'écoute de tous, pour que les chasseurs soient partie prenante dans la vie locale de notre commune, et nous saurons être présents quand il le faut dans tous ce qui touche de près ou de loin à la vie de notre commune ! nous avons été sollicités pour le téléthon et nous avons répondu présent, car nous sommes tous concernés par ce sujet, et nous espérons que l'ensemble des Saint-Claudais se mobiliseront pour cette journée qui sera clôturée par un repas qui, nous l'espérons, sera une réussite !
La société de chasse se porte bien avec une bonne entente et une équipe soudée, des casse-croûte, des parties de chasse, des jeunes qui s'investissent, des anciens qui partagent leur connaissances, plein de bons moments qui sont ouverts à des non chasseurs qui voudraient découvrir une autre façon de voir la chasse, n'hésitez pas a venir nous voir : c'est avec plaisir que nous pouvons vous accueillir parmi nous pour découvrir tous simplement un univers inconnu de beaucoup et trop sévèrement jugé ! nous sommes ouverts à toute discussion et tous sujets que vous souhaiteriez aborder avec nous . Comme chaque année nous remercions l'ensemble des propriétaires de la commune qui nous laissent pratiquer notre loisir sur leurs terres. Nous tenons également à souligner et à remercier la chasse de Lascoux pour l'entente lors des bat-

tues aux sangliers tant chez eux que chez nous. Finalement, chasse privée et chasse communale, même passion, même combat ! la tolérance et le respect font le reste .
Nous avons une pensée pour Moïse qui nous a quitté, nous avons perdu un ami ! Ce petit coup de pineau tous les ans..., en revenant de tuer les renards qui mangeaient tes poules !
Je terminerai par une pensée de l'ensemble des chasseurs de la commune pour notre maire, notre ami qui a été présent à chaque manifestation, un soutien sans faille qui nous a quitté trop tôt et pour qui les chasseurs avaient énormément d'estime et de respect,merci pour tous ce que tu as fait pour nous Joël !
L'ensemble des chasseurs de St-Claud se joint à moi pour vous souhaiter de bonne fêtes de fin d'année.
Meilleurs vœux à toutes et a tous ainsi qu'à votre famille
Numéros pour nous joindre :
Président :0615565017
Vice Présidente :0545714729

Yann Gibeaux, *le Président*

Sports et Loisirs

2019 restera dans nos cœurs une année lourde de tristesse et de regrets et pourtant une année riche en augmentation de participations. De mieux en mieux installés, nous accueillons de plus en plus d'adeptes dans nos ateliers.

COUTURE/TRICOT/BRODERIE

Ce lieu récréatif et cependant créateur ,en progression constante, réunit chaque lundi de 14 heures à 19 heures, des « petites mains » d'âges et d'horizons différents, avec la complaisance de Madame Denise MONTOUX qui prodigue à chacune son savoir-faire : objets divers destinés à la vente sur différents marchés de la région au profit de l'association, préparation des costumes pour le GALA de danse, ambiance chaude et conviviale. Merci Denise et merci à toutes.

BALADES/RANDOS

Voilà une initiative qui a pris forme et se veut importante : Alain GURGAND et Eric POITEVIN, « concoctent selon un calendrier pré-établi, des randos qui nous permettent de mieux connaître notre commune et les contrées environnantes. Cette année, la rando dinatoire semi-nocturne a été un franc succès. Merci Alain et Eric, organisateurs et MERCI à toutes les randonneuses et tous les randonneurs.

BIBLIOTHEQUE Marguerite Feuillet

Situé dans le tiers lieu, cet espace culturel et reposant est de plus en plus fréquenté .Les livres, de tous horizons, catégories et connaissances, vous entrainent à un moment de sérénité et de culture . Venez visiter la bibliothèque municipale : elle est ouverte chaque lundi de 14h à 18h et encore merci à tous les généreux donateurs.

GYM/DANSE

Valérie TESSANDIER maintient toujours avec son professionnalisme les différentes tranches d'âge de 2 ans à… 71 ans !

Chaque mercredi de 15h à 16h : Préados adorables et vouant un véritable culte à la danse ; de 16h à 17 h : « 3 POMMES » de 2 ans à 5 ans : là, ce ne sont que des jeux d'équilibre, de ballons et tunnel par des « petits » qui s' appliquent ! de 17h à 18h : les « RECREA-GYM » de 6 ans à 9 ans : cette section très studieuse nous surprend par ses prouesses ! puis, de 18h à 19h30 : les adultes : gym d'entretien et renforcement musculaire. Petits et grands ont su nous émerveiller lors du gala : de véritables pros avec les costumes réalisés par l'atelier couture : Merci Valérie et merci de la plus petite au plus grand !

PEINTURE SUR PORCELAINE ET SUR VERRE

Changement d'horaires et de jours. Désormais, c'est chaque mardi et chaque jeudi, de 14h à 17h. Plusieurs créations sont sorties de cet atelier novateur, qui attend un nouvel élan et de nouveaux adeptes. Merci à Madame Jacqueline MILIS ayant durant toute l'année, tenu et organisé cet espace et merci à ses « peintres ».

DANSE

C'est le petit dernier. Depuis septembre 2019, chaque mardi a lieu de 20h à 21h, à la salle annexe, un atelier « danses traditionnelles » dispensé par Madame Edith OUY. Que tous ceux et celles qui veulent s'adonner à la « scottish », à la valse, à la bourrée, à la polka… rejoignent le groupe. Merci à Edith et merdi aux danseuses et danseurs apprentis ou aguerris… !

INFORMATIQUE

Le « repair café » a ouvert le 12 octobre, au Tiers Lieu de Saint-Claud « La Tirelire » tenu par Madame Stéphanie SIMON. Le calendrier est le suivant : chaque samedi de 9h30 à 12h. Découverte de la brodeuse numérique-broder une photo numérique-en partenariat avec l'atelier couture, maintenance de son pc- réhabilitation d'ordinateur, aide aux associations pour la publication sur internet, initiation – consultation internet. Le tiers lieu dispose désormais en plus de la connexion internet, de cinq ordinateurs, une photocopieuse couleur, un vidéoprojecteur, une brodeuse numérique. Merci pour ce matériel qui a enrichi le programme de cet « atelier ». Merci à Stéphanie pour son professionnalisme et sa patience.

ASTRONOMIE

Cette activité est de plus en plus « prisée » sur notre charente limousine. Voici quelques unes des interventions de l'année 2019 : observation et astrophotographie de l'éclipse lunaire (janvier), exposé sur la mécanique céleste, formation et collimation du télescope, soirée d'observation aux jeunes marcheurs de l'évêché, exposition de maquettes et photos, journée portes ouvertes, soirée d'observation (confolens) environ 500 personnes, éclipse partielle de la lune, 3 nuits des étoiles (énorme succès), soirée pédagogique au collège de Montembœuf, partenariat avec le « tribulab »réalisation et initiation de magnets, photos, cartes postales, observation mercure en transit devant le soleil… et, encore, la liste n'est pas exhaustive… Merci à nos astrophotographes…

Nuit des étoiles

MANIFESTATIONS POUR 2020 :

- 11/12/13 avril : FRAIRIE DE PÂQUES avec diverses animations, manèges, vide-grenier…
- 2 mai : PORTES OUVERTES
- 23 mai : RANDO DINATOIRE SEMI-NOCTURNE
- 4 juillet : GALA DE GYM/DANSE
- 6/7/8 août : NUITS DES ETOILES
- 26/27 septembre : FÊTE DE LA CAGOUILLE
- 28 novembre : RETROSPECTIVE DE LA CAGOUILLE.

EN CONCLUSION :

2019 : une année riche d'un côté par cette évolution croissante de l'association, et, qui, grâce au partenariat avec la Résidence Les Côtes, connait en son sein, des moments de partage et de bonheur .Une année également « marquée » par l' ouverture du TIERS LIEU avec la conférence sur la maladie d'Alzheimer dispensée par Madame Marjorie SARDIN , ergothérapeute. Le nouveau partenariat avec le « tribulab » de Confolens ne saurait qu'enrichir encore les ouvertures de toutes sortes. Nos manifestations de tout genre ont connu un réel succès et nous adressons un « MERCI » à tous les commerçants et particuliers qui ont participé à la Fête de la Cagouille . MERCI à toutes et à tous qui de près, ou de loin, ont uni leurs compétences bénévolement pour que tout se déroule dans la plus belle harmonie.

MERCI à tous les BÉNÉVOLES sans lesquels RIEN ne pourrait exister !

Juste un petit souvenir pour notre camarade MOÏSE qui nous a quittés.

De la Porcelaine à la Culture

Depuis peu, un atelier de peinture s'est ouvert à Saint-Claud. Cet atelier est ouvert à toutes et à tous et s'adresse aussi bien à des débutants qu'à des peintres aguerris. Pour les candidats qui ne se sentent pas à l'aise dans le dessin, nous pouvons travailler sur base de décalque. Pourquoi n'essayeriez-vous pas ? Laissez-vous séduire et rejoignez-nous !
Nous envisageons, selon les saisons et les envies de tout un chacun de travailler sur différents supports tels que la porcelaine, bien sur, la faïence, le verre, le papier, la toile, le bois, et tout autre support. Cette énumération n'est en rien exhaustive. Nous disposons d'une belle bibliothèque de dessins, peintures et autres motifs de tous styles. Toutes les idées, mêmes celles qui paraissent farfelues ou irréalisables seront étudiées et discutées. Il vous est également possible de peindre vos propres pièces et d'utiliser vos modèles personnels.
Dès le printemps, nous nous lancerons dans le travail de la terre et passerons donc, pour notre grand bonheur, de deux à trois dimensions...
Nous envisagerons peut-être cet été d'ouvrir un atelier supplémentaire pour enfants avec bien entendu des outils et des peintures adaptées.
Notre atelier fonctionnera les lundi et jeudi après-midi, de 14 à 17h.
D'ores et déjà, nous vous souhaitons une excellente année 2020.
Renseignements :
J. Milis – Tél. 05 17 23 18 38

Calendrier des manifestations 2020

JANVIER

5	Loto des pompiers
18	Vœux du maire
31	Loto du foot

MARS

14	Carnaval (Association des Parents d'Elèves)
21	Loto (ADMR)
21	Chorale de la clé des Chants
22	Cérémonie à Négret

AVRIL

11-12-13	Frairie
12	Feu d'artifice
12	Vide grenier (Sports et Loisirs)

MAI

2	Portes ouvertes (Sports et Loisirs)
15	Loto du foot
19	Don du sang
21	Randonnée (Association du Patrimoine)
23	Randonnée dînatoire (association Sports et Loisirs)

JUIN

5	Chorale « La Clé des Champs »
6	Représentation théâtrale (Théâtre du Coin)
27	Kermesse de l'école
27	Journée du Patrimoine « L'Arbre vie et usage »

JUILLET

4	Gala gym (association Sports et Loisirs)
11	Vide grenier et repas entrecôte (pompiers)
30	Marché de producteurs (Sté de chasse)

AOÛT

6/7/8	Nuit des étoiles
17	Don du sang

SEPTEMBRE

25-26-27	Fête de la Cagouille (association Sports et Loisirs)

OCTOBRE

11	Loto (association Air du Son)

NOVEMBRE

4	Don du sang
22	Bourse aux jouets (Association des Parents d'Elèves)
28	Rétrospective de la Cagouille (Association Sports et Loisirs)

A la recherche de l'eau potable

Dans le courant des années 1920, la France sort difficilement des massacres de la 1ère guerre mondiale (1.4 million de morts), que l'épidémie de grippe espagnole a aggravé (200 000 morts) ; une politique nataliste se développe alors pour redonner à la France sa puissance mise à mal par toutes ces pertes humaines.

Les notions d'hygiène se répandent en France, l'eau de bonne qualité devient une préoccupation d'ordre public car la fièvre typhoïde fait des ravages (4000 décès d'adolescents et d'adultes par an) ; dans une brochure du ministère du travail envoyée aux mairies, il est indiqué : pour 10 000 habitants, en France 175 décès et 188 naissances alors qu'en Allemagne, c'est 117 décès et 195 naissances

Profitant de cette conjoncture, plusieurs entreprises envoient des documents publicitaires aux communes faisant état de leurs réalisations et proposant leurs services ; ainsi, en 1933, l'entreprise Vincent frères envoie un document où elle indique avoir fait des travaux d'adduction d'eau potable à Vaux-sur-Mer (Charente inférieure) pour 1200 habitants avec un coût de 700 000 F.

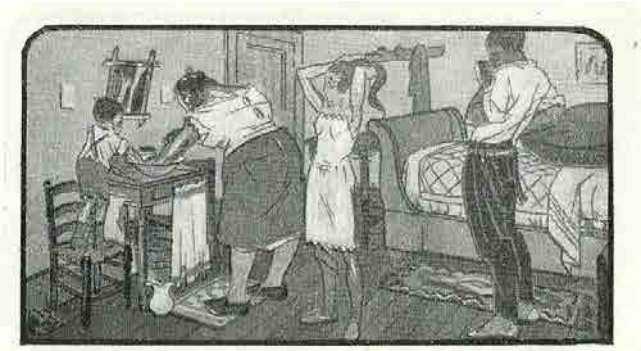

Utiliser l'eau au compte-gouttes, c'est fermer la porte au confort, au progrès, à l'hygiène.

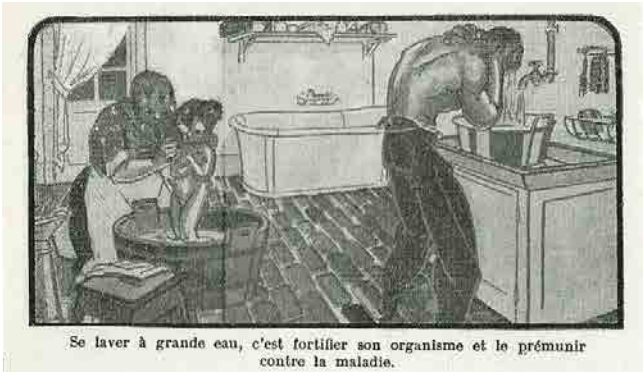

Se laver à grande eau, c'est fortifier son organisme et le prémunir contre la maladie.

C'est dans ce contexte que le conseil municipal de Saint-Claud va prendre plusieurs délibérations.

Mais avant de les examiner, une précision : Dans notre région, il n'y a pas de nappe phréatique au sens propre du terme, mais il existe des fissures verticales ou horizontales dans les couches calcaires de notre sous-sol ; l'eau se trouve dans ces fissures qui se remplissent en hiver et se vident progressivement en été ; quand une fissure horizontale débouche à l'air libre dans une vallée, cela crée une source. Et nous nous devons de reconnaître la compétence des sourciers pour trouver les endroits où il fallait creuser un puits et atteindre une de ces fissures contenant de l'eau.

Le lavoir

La « bureaucratie française » est souvent l'objet de critiques ou de blagues vaseuses et nous regrettons le temps où les choses pouvaient se faire simplement. Quel temps ? déjà, en 1921, l'acquisition du terrain à un jeune mineur illettré ayant un tuteur, la construction du lavoir, le financement, vont faire l'objet de démarches multiples entre la commune, le notaire, les experts, l'architecte, la préfecture et la banque.

Décidé lors de la séance du conseil municipal du 19 novembre 1921 « cette acquisition permettrait enfin de pouvoir construire un lavoir municipal tant désiré par la population... aucun autre emplacement ne satisfait mieux aux nécessités voulues soit par suite de leur éloignement du bourg, soit que le courant d'eau n'est pas suffisant ». Il faudra quatre ans (!) avant l'achèvement des travaux pour ce bâtiment qui nous paraît aujourd'hui bien modeste. Les vendeurs s'impatientent et envoient plusieurs lettres au maire de Saint-Claud.

Le bâtiment construit à cette époque s'écroulera (nous ne savons pas en quelle année ni pour quelles raisons) et sera reconstruit en 1934. Pendant de longues années, les femmes du bourg descendront au lavoir et remonteront avec les brouettes lourdes du poids du linge mouillé... il sera même encore utilisé quelques années après l'arrivée de l'eau courante dans les foyers.

Le puits « avenue de la gare »

Le 3 septembre 1929 *« considérant que l'approvisionnement en eau potable laisse à désirer surtout l'été »* et *« la population du bourg réclame avec insistance un puits situé avenue de la gare qui desservirait la gendarmerie, les écoles et une partie de la grand 'rue »* et *« qu'une source existerait dans le jardin de M. Maze Censier à une profondeur de 28 mètres à proximité de la route nationale 151 »* et que *« ce propriétaire consent de céder ce terrain gratuitement à la commune »* à *« la condition expresse qu'il y soit construit un puits »* ; le conseil municipal décide la construction de ce puits à l'unanimité ; le devis de ce puits est de 20 000 F (10400 € 2019) ; Cependant, les analyses d'eau ne sont pas bonnes « eau suspecte au point de vue bactériologique avec 300 germes par cm^3 ». Ce puits, aujourd'hui bouché, se trouvait vraisemblablement à l'intersection des routes de St Laurent de Céris et de Confolens.

Au Mas du Puy

Le 24 novembre 1929, nouvelle délibération du conseil municipal « considérant que l'approvisionnement en eau potable au hameau du Mas du Puy est actuellement impossible faute de source ou de puits » et « les habitants de ce hameau puisent par tolérance l'eau nécessaire à une fontaine située à 1500 mètres » propriété de M. Ducluzeau *« une source existerait sur le communal contigu aux habitations à une profondeur de 28 mètres»* : le conseil décide de construire un puits pour un devis de 19 000 F… mais ce n'est pas assez profond et le 1er Juin 1930, le puisatier (Vives) demande 500 F par mètre jusqu'à 30 mètres et 600 F par mètre ensuite jusqu'à 35 mètres ; le paiement de ces travaux supplémentaires sera effectué sur la somme de 19 000 F empruntée.

Mais ce puits est bien profond et le 13 Juin, la commune décide de l'équiper d'une pompe Caruelle achetée 3264 F (+ la pose). La préfecture donne son accord pour un emprunt de 19 000 F remboursable en 20 ans au taux maximum de 7.15 % considérant que « le chiffre du principal des quatre contributions directes de la commune se monte à 13 580 F- soit 7060 € 2019 » et que la commune supporte déjà diverses taxes extraordinaires pour *« insuffisance de revenus »*.

Le puits du champ de foire

Des mesures effectuées par un ingénieur des travaux publics montrent que l'altitude du seuil du puits est à 151.01 mètres au- dessus du niveau de la mer et que sa hauteur totale est de 11.55 m.

Une analyse de l'eau datée de Septembre 1932 montre que l'eau du puits communal est particulièrement polluée et note *« eau souillée par infiltration d'origine superficielle contaminées »* ; les déjections des animaux présents au champ de foire s'infiltrant et atteignant le puits. L'eau qu'utilisent quotidiennement les Saint-Claudais pour boire, faire la cuisine, se laver… est tout simplement totalement impropre à la consommation ; on comprend alors que dans certains textes de cette époque, le vin soit considéré comme une boisson hygiénique !

Le 13 novembre 1932, le conseil municipal délibère *« à la suite de l'analyse bactériologique de l'eau du puits du champ de foire » « il semble indispensable que le chemisage en pierres non maçonnées existant actuellement soit remplacé par un béton de ciment »* et autorise le maire à passer un marché de gré à gré avec l'entreprise Vives : 700 F par mètre pour la démolition du chemisage et sa réfection par un béton de 12 cm d'épaisseur ainsi qu'une somme forfaitaire de 250 F pour épuiser la source et en mesurer le débit.

Mais, à la suite des premiers travaux, il s'avère que le puits est dans un piètre état et que des éboulements internes ont eu lieu : cela nécessite des travaux beaucoup plus importants qui vont couter 37 001.60 F soit plus de 5 fois le budget initialement prévu. Cela sera réglé par un emprunt, et par un courrier du 5 avril 1933 la Caisse d'épargne de la Charente autorise un prêt de 30 000 F au taux de 4 % .

Malgré ces travaux, la qualité de l'eau ne s'améliore pas tant au niveau bactériologique qu'au niveau chimique (plus de 50 mg/l de nitrate !)

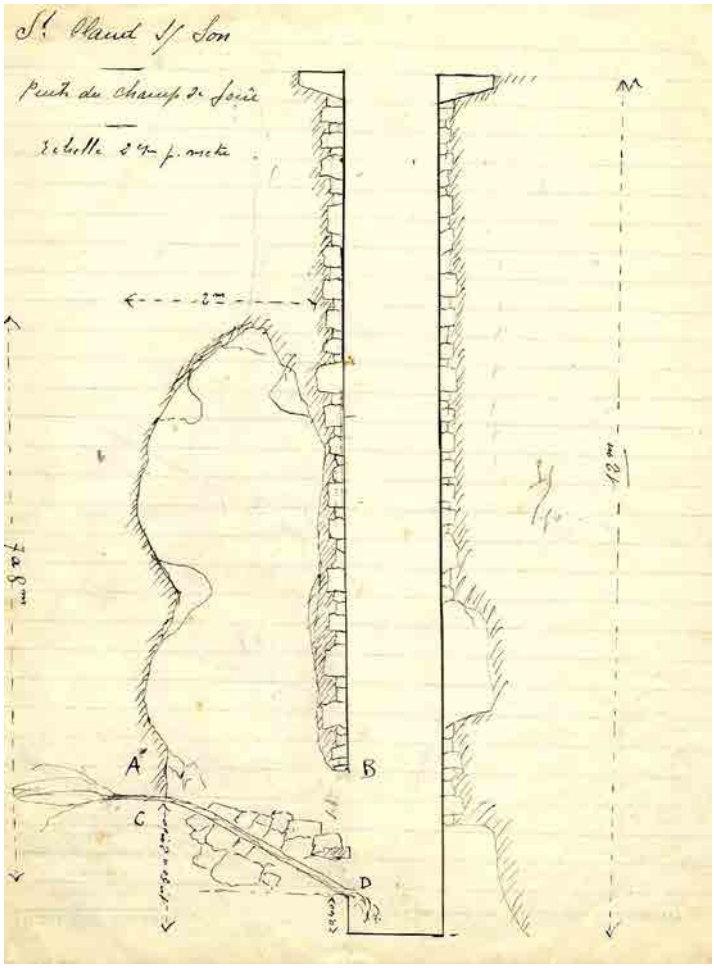

Un projet surprenant

Nous avons découvert un projet proposé par l'entreprise Vives, en 1932 qui nous a beaucoup étonnés. Il s'agissait de pomper l'eau du puits communal pour la faire remonter dans un réservoir situé au carrefour de la rue Clos-Galine et de la rue de la piscine ; à partir de ce réservoir, l'eau aurait été acheminée par gravité dans six fontaines situées dans des lieux facilement accessibles (carrefour rue de Clos-Galine et de la route de Confolens, carrefour route de Champagne-Mouton et de la rue gâte bourse, sur la place de la mairie, face à la poste, et à côté du puits) ; le tout pour un montant de 50 000 F (soit 26 000 € 2019) Cela aurait permis au Saint-Claudais d'avoir accès près de chez eux à une eau abondante … et parfaitement polluée !

Après la libération

Tous les espoirs sont permis, et le 10 Juin 1946, le conseil municipal demande que « le service des Ponts et Chaussées de la Charente soit chargé des études et de la direction des travaux concernant l'alimentation en eau potable de la ville de Saint- Claud » ; mais nous n'avons pour le moment pas trouvé de documents nous éclairant sur la suite donnée à ce courrier

Culture et patrimoine en pays de Saint-Claud

A. Cogulet, JY Frouard, O. et M. Lambert

Nous remercions Mme Joly pour le travail de pré-tri qu'elle a effectué.

Tarifs communaux

A l'heure de la publication du journal communal, les tarifs de 2020 n'ont pas encore été votés par le conseil municipal. Pour tout renseignement, s'adresser à la Mairie.

CATASTROPHE NATURELLE

La sècheresse de l'été 2019 a provoqué des fissures sur de nombreuses maisons d'habitation et bâtiments agricoles. A la suite de plusieurs plaintes d'administrés, M. Le Maire de Saint-Claud a décidé de renouveler cette année une demande pour une procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Une commission se réunira durant le premier trimestre 2020 pour examiner cette demande. L'arrêté ministériel sera affiché sur le panneau de la mairie dès sa réception.

SITE INTERNET DE LA COMMUNE : www.saintclaud.fr

FEUX DE PLEIN AIR :

Extrait de l'arrêté préfectoral du 3 mai 2016

Sont strictement INTERDITS toute l'année :

- Brûlage des déchets verts ménagers pour les communes en zone urbaine ;
- Brûlage des déchets verts municipaux, d'entreprises (tonte de pelouse, taille des arbres, haies, arbustes...) ;
- Lâcher de lanternes célestes ;
- Brûlage des pailles soumises à la PAC.

Sont AUTORISÉS selon la période et sous conditions :

- Brûlage des déchets verts ménagers pour les communes en zone rurale ou périurbaine : du 01/10 au 31/12 et du 01/03 au 31/05.
  Dérogation valable jusqu'au 1er juin 2020 ;
- Brûlage des déchets verts issus des bassins d'eaux usées ou des travaux d'entretien de la ripisylve : du 01/11 au 30/04.

Sont AUTORISÉS sous conditions :

- Brûlage des résidus agricoles (taille des arbres, vignes, élagage des haies et autres résidus d'exploitation agricole) ;
- Gestion forestière ;
- Écobuage ou brûlage des chaumes agricoles non soumises à la PAC ;
- Brûlage des déchets verts parasités ou malades ;
- Feux d'artifices, feux festifs...

Les conditions pour faire brûler :

- Déclaration (formulaire adapté) et autorisation préalable du Maire ;
- Respect de l'ensemble des conditions de sécurité (distances de sécurité, vitesse du vent...).

Avant d'allumer un feu, consultez le serveur vocal au 05 45 97 61 40.
Pour plus de détails, consulter le site internet des services de l'État, à l'adresse suivante : www.charente.gouv.fr

HORAIRES MAIRIE :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30
Le samedi de 9h à 12h
Tél. : 05 45 71 36 30 / Fax : 05 45 71 31 65
mairie.stclaud@orange.fr

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Le conciliateur de Justice peut intervenir dans de nombreuses affaires : problèmes de mitoyenneté, conflit entre propriétaire et locataire, conflit opposant un consommateur à un professionnel, problème de copropriété, querelles de voisinage ou de famille désaccord entre fournisseur et client, difficulté dans le recouvrement d'une somme d'argent, contestation d'une facture etc.
Le conciliateur ne peut pas intervenir dans les conflits :
- Entre une personne et l'administration
- Concernant l'état civil et la famille (divorce, reconnaissance d'enfant, pensions alimentaires, garde des enfants, autorité parentale)

La mission du Conciliateur de Justice est de favoriser et de constater le règlement à l'amiable des conflits qui lui sont soumis. Son intervention est gratuite.

Permanences :

CHAMPAGNE-MOUTON (salle de la Mairie), le 3e mardi à partir de 14h30. Tél. : 05 45 31 80 48

CHASSENEUIL (salle des Associations), le 2e et 4e vendredi de chaque mois à partir de 10h. Tél. : 05 45 39 60 71

ASSISTANTES SOCIALES

Pour un rendez-vous avec une assistante sociale, contacter la Maison Départementale des Solidarités de Chasseneuil au 05 16 09 51 06.

PERMANENCE DEPUTE

Le député Jérôme LAMBERT assure une permanence une fois par mois à la Mairie de Saint-Claud. Les dates sont affichées en Mairie.

PERMANENCE CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX

Le conseiller départemental de Charente-Bonnieure, Fabrice Point assure des permanences régulièrement dans les locaux de la Mairie. Les dates y sont affichées.

HORAIRES DE LA POSTE

Mardi au vendredi 9h/12h et 13h30/16h
Samedi 9h/12h

TRESORERIE

ROUMAZIERES-LOUBERT
Du lundi au vendredi de 8H30 à 12h00
5 Rue des Paleines - 16270 ROUMAZIERES-LOUBERT
Tél : 05 45 89 63 89

CONFOLENS
Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30
4 Rue Fontaine des Jardins - 16500 CONFOLENS
Tél : 05 45 84 05 82

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Tout propriétaire d'un immeuble, existant ou à construire, non raccordé au réseau public de collecte des eaux usées, est tenu de l'équiper d'une installation d'assainissement non collectif destinée à collecter et à traiter les eaux usées domestiques rejetées. Le propriétaire est responsable de la conception et de l'implantation de cette installation, qu'il s'agisse d'une création ou d'une réhabilitation, ainsi que de la bonne exécution des travaux correspondants.
Afin de mieux répondre à vos questions, vous aurez les réponses sur le site :
www.charente-limousine.fr à la rubrique SPANC

HORAIRES S.I.A.E.P (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) Nord-Est Charente

6, rue Clos Galine à SAINT-CLAUD
siaep.saintclaud@orange.fr
Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
Pour l'ouverture ou la fermeture de votre compteur d'eau :
05 87 23 10 00 - Dépannage 24/24 : 05 87 23 10 08

HORAIRES DE LA DECHETERIE

- Lundi, vendredi, samedi : 9h-12h/14h-18h
- Mardi : 14h-18h - Jeudi : 9h-12h

Tél. : 05 45 71 36 57

RAMASSAGE DES POUBELLES :

- Poubelles jaunes : le lundi matin tous les 15 jours
- Le Lac et La Pilénie, tous les 15 jours le mercredi matin
- Neufonds, tous les 15 jours le jeudi matin.

- Poubelles noires : tous les mardis matin
- Neufonds, jeudi matin tous les 15 jours

Cas particulier des jours fériés :
Le ramassage des poubelles noires et jaunes est décalé d'une journée (calendrier disponible sur le site internet de CALITOM).

Rappel : Les poubelles sont à sortir UNIQUEMENT LA VEILLE DES COLLECTES.

BRUITS DE VOISINAGES :

Extrait de l'arrêté préfectoral du 20 avril 1999

Article 15 : *« Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage et ceci de jour comme de nuit. »*
Article 17 : *« ...Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou générant des bruits dont les fréquences se différencient nettement de celles existantes habituellement (jets à haute pression, coupes bordure, etc.) ne sont autorisés qu'aux plages horaires suivantes :*
- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h »

BENNE À PAPIER

au profit de l'Association des Parents d'Elèves de Saint-Claud

11/12 janvier,
28/29 mars,
27/28 juin,
12/13 septembre,
14/15 novembre.